



COMMUNICATION FINANCIÈRE

Résultats au 30 juin 2025

- COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2025
- COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2025



Communication Financière au 30 juin 2025

COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2025

Al Barid Bank (ABB) a publié pour la première fois des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017 selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards), avec bilan d'ouverture au 1er janvier 2016, conformément aux prescriptions de la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière » et en appliquant les autres normes comptables telles qu'elles ont été approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour ses comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2025.

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, Al Barid Bank utilise les modèles des états financiers consolidés (Bilan, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) tels qu'ils figurent sur le PCEC (Plan Comptable des Etablissements de Crédit) de Bank Al-Maghrib.

Normes comptables appliquées

1. Périmètre de consolidation :

Les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée détaillent les méthodes de consolidation selon le type de contrôle exercé.

Al Barid Bank exerce un contrôle exclusif et détient 100% des droits de vote de Barid Cash, société spécialisée dans les transferts nationaux et internationaux.

Options retenues

Al Barid Bank consolide Barid Cash selon la méthode de l'intégration globale.

A ce titre, toutes les transactions avec Barid Cash ainsi que les résultats de cessions internes sont éliminées en consolidation.

2. Bases d'évaluation et recours à des estimations :

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur (JV). Ils ont été préparés en effectuant les meilleures estimations possibles et en retenant certaines hypothèses qui affectent les montants figurant au bilan et au compte de résultat. Les montants effectifs ultérieurs peuvent s'avérer différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les principaux éléments concernés sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- Les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles ;
- Les évaluations opérées au titre du risque de crédit ;
- L'estimation des provisions pour risques et charges.

3. Juste valeur :

Obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013, la norme IFRS 13 définit les modalités de calcul de la juste valeur utilisée pour l'évaluation des instruments financiers et les informations à fournir en annexes. Selon la norme, la juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une

transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché. Le Groupe Al Barid Bank utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données d'entrée suffisantes pour évaluer la juste valeur.

L'IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur :

Niveau 1 : Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la norme.

Niveau 2 : Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- Les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- Les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Niveau 3 : Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

4. Actifs au coût amorti :

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- Diminué des remboursements en principal ;
- Majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;

- Diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode qui permet de calculer le coût amorti d'un actif ou passif financier et d'imputer directement les coûts de transaction et toute décote ou surcote, sur les périodes appropriées.

5. Actifs à la juste valeur par résultat :

Conformément à l'IFRS 9, les actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, sont des instruments classés comme détenus à des fins de transaction ou, lors de leur comptabilisation initiale, ils sont classés par l'entité dans cette catégorie. Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

6. Actifs à la juste valeur par capitaux propres :

Cette catégorie de titre concerne les instruments de dettes du portefeuille de placement. Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en « Actifs à la juste valeur par capitaux propres » sont enregistrées en capitaux propres. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

7. Forward looking :

La norme IFRS 9 exige l'utilisation des données historiques ; données internes et externes pertinentes (validées) et raisonnablement disponible, afin de faire des estimations de perte prospectives (forward looking). L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit et le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Un modèle en prenant en compte de données macroéconomique et prospectives dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est mis en place par le Groupe ABB.

8. Immobilisations corporelles :

La norme IAS 16 définit une immobilisation corporelle comme un actif détenu durablement pour produire des biens et services, pour être loué ou utilisé à des fins administratives.

La norme permet l'évaluation des immobilisations corporelles selon l'une des deux modèles :

Modèle du coût : Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Modèle de la réévaluation : Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

- Le coût comprend les frais directement rattachables à l'acquisition et les charges d'intérêts liées au financement de l'immobilisation.



Communication Financière au 30 juin 2025



- Le modèle de la réévaluation consiste à évaluer l'actif à la juste valeur qui correspond, le plus souvent, à une valeur de marché.
- Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité qui correspond à la durée d'utilisation effective.
- Le montant à amortir est égal au coût d'acquisition diminué de la valeur résiduelle du bien, c'est-à-dire le prix de vente en l'état à la fin de sa période d'utilisation.
- La norme définit une approche par composants qui consiste à décomposer une immobilisation corporelle selon ses constituants les plus significatifs.

Chaque composant est alors comptabilisé séparément et amorti selon sa durée d'utilité propre.

Options retenues

Al Barid Bank applique la méthode du coût historique amorti.

Le montant amorti n'est pas diminué de la valeur résiduelle car les immobilisations sont conservées jusqu'à la fin de leur durée de vie.

Les durées d'amortissements utilisées dans les comptes sociaux correspondent aux durées d'utilité sauf pour les agences mobiles.

Les principaux composants sont ventilés et amortis selon les quotes-parts et durées d'utilité suivantes :

Catégorie	Durée Sociale	Durée d'utilité
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Agences mobiles	5 ans	10 ans
Guichets automatiques bancaires	10 ans	10 ans

Al Barid Bank adopte l'approche par composant au niveau de ses agences bancaires.

9. Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit une immobilisation incorporelle comme un actif identifiable, non monétaire, sans substance physique qui a pour but de produire des biens et services. Les actifs incorporels correspondant à des immobilisations en non-valeurs sont exclus de cette définition.

- La norme permet l'évaluation des immobilisations corporelles selon l'un des deux modèles : modèle du coût ou modèle de la réévaluation, lorsqu'il existe un marché actif.
- Une immobilisation incorporelle ayant une durée de vie déterminée est amortie sur sa durée d'utilité.
- Une immobilisation ayant une durée de vie indéterminée doit faire l'objet d'un test de dépréciation, au minimum, à la clôture de chaque exercice.

Options retenues

Al Barid Bank applique la méthode du coût historique amorti.

Les durées d'amortissements utilisées dans les comptes sociaux correspondent aux durées d'utilité.

Catégorie	Durée Sociale	Durée d'utilité
Brevets et licences	5 ans	5 ans
Logiciels	5 ans	5 ans

Les actifs en non-valeur identifiés sont éliminés.

10. Immeuble de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux. Un immeuble de placement peut générer des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation que ce soient des terrains ou des constructions en cours.

Options retenues

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Al Barid Bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants.

11. Instruments financiers - Première application de la norme IFRS 9

La norme IFRS 9 « Instruments Financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 remplace la norme IAS 39 relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Celle-ci apporte des changements majeurs aux règles de classification et de dépréciation des actifs financiers. Les dispositions de cette nouvelle norme sont applicables à partir du 01/01/2018.

La norme IFRS 9 introduit notamment :

- De nouveaux critères pour le classement et l'évaluation des instruments financiers ;
- Un modèle de dépréciation unique applicable aux créances et aux titres, fondé sur les pertes attendues et non plus sur les pertes subies.

Classement

Alors que la précédente norme (IAS 39) conduisait à classer les actifs financiers principalement suivant le modèle de gestion, IFRS 9 énonce que le classement et l'évaluation de ces actifs dépendent à la fois du modèle de gestion (collecte, collecte et vente, vente) et des caractéristiques contractuelles des instruments dont principalement la nature des flux de trésorerie.

	Modèle de gestion		
	Collecte	Collecte et vente	Autre / vente
Test SPPI	Satisfaisant	Coût amorti	Juste valeur par OCI recyclables
	Non satisfaisant	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

Le modèle de la collecte se caractérise par la seule perception des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie. Le modèle de la collecte et vente se caractérise par la perception des revenus des actifs financiers et la revente de ces actifs.

Le modèle de la vente concerne les modèles autres, notamment la cession des actifs.

Il est important alors d'examiner si les flux de trésorerie contractuels sont composés uniquement du paiement du principal et des intérêts ou non : un test SPPI (Solely Payments of Principal and Interests) est alors requis.

Le croisement du test SPPI avec l'une des trois variantes du modèle de gestion permet de classer et d'évaluer les actifs financiers dans l'une des trois catégories, selon le schéma suivant :

- Actifs au Coût amorti = Test SPPI satisfaisant et modèle de collecte ;
- Actifs à la juste valeur par les capitaux propres recyclables (ou JV-OCI*) = Test SPPI satisfaisant et modèle de collecte et vente ;
- Actifs à la juste valeur par résultat (JVR) = Test SPPI non satisfaisant et/ou modèle de vente.

*(OCI: Other Comprehensive Income).

La norme offre deux options :

- Tout actif financier peut être classé dans la catégorie JVR, même si ses caractéristiques correspondent aux critères de l'une des deux premières catégories (coût amorti ou JV-OCI) ;
- Les instruments de capitaux propres (actions), caractérisés par des flux financiers ne répondant pas aux critères du test SPPI, peuvent être classés dans la catégorie juste valeur par capitaux propres non-recyclables. Les gains et pertes constatées en capitaux propres ne seront pas constatés en résultat.

Évaluation

A l'entrée, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur (c'est-à-dire à leur valeur de marché) et s'y ajoutent les frais de transaction sauf lorsque l'actif est évalué à la JVR.

Ultérieurement, le coût amorti d'un actif est calculé en appliquant le taux d'intérêt effectif (TIE) à sa valeur brute comptable, sauf pour les actifs dépréciés.

Les variations de valeur des actifs évalués en JV-OCI sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Les variations de valeur des actifs évalués en JVR sont comptabilisées dans le résultat net.

Options retenues

L'ensemble du portefeuille a été soumis aux conditions énoncées par la norme.

Une attention particulière a été apportée aux options et clauses contractuelles des instruments de dettes.

Les portefeuilles de la norme IAS 39 ont été reclassés comme suit :

IAS 39	IFRS 9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par résultat (JVR) OPCVM (Reclassement à partir des Actifs disponibles à la vente – AFS)
Actifs disponibles à la vente Instruments de dettes	Actifs à la juste valeur par les capitaux propres (JV-OCI) Instruments de dettes
Prêts et créances Placements détenus jusqu'à l'échéance	Actifs au coût amorti

Dépréciation

Au modèle de dépréciation de l'IAS 39, basée sur les pertes avérées ou subies, la norme IFRS 9 substitue un



Communication Financière au 30 juin 2025

nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues ou ECL (Expected Credit Losses).

Les pertes attendues sont calculées uniformément selon la formule suivante :

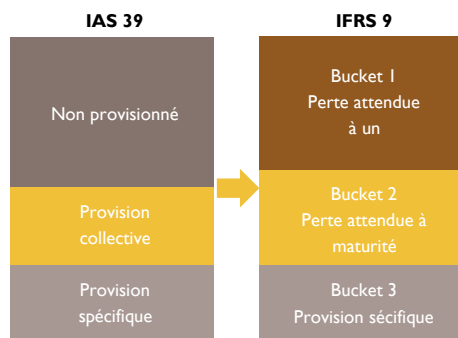
$$ECL = PD \times LGD \times EAD$$

Où EAD = Engagement bilan + Engagement hors bilan x CCF

Les paramètres sont :

- PD (Probability of Default) est la probabilité de défaut ;
- LGD (Loss Given Default) est le taux de perte ;
- EAD (Exposure At Default) est le montant de l'exposition en cas de défaut ;
- CCF (Credit conversion factor) est le taux de transformation des engagements hors bilan en tirage bilan.

Le modèle de dépréciation s'articule en 3 phases (ou Buckets) suivant l'aggravation du risque crédit.



En phase 1 (Bucket 1), la norme instaure une dépréciation calculée sur les actifs financiers dès leur comptabilisation initiale. Ces créances saines entrent dans le périmètre de provisionnement du risque client alors que jusqu'à présent, seules étaient appréhendées les créances ayant fait l'objet d'une « indication objective de dépréciation » (IAS 39).

La provision, calculée sur les pertes attendues à 12 mois, est reconduite si, au cours de l'année, aucun événement ou signe de détérioration de la situation de l'emprunteur n'est constaté.

En phase 2 (Bucket 2), dès qu'un « accroissement significatif du risque de crédit » est constaté, la dépréciation est calculée sur la durée de vie de l'actif financier.

En phase 3 (Bucket 3), si le risque de crédit d'un actif financier augmente au point qu'il est considéré comme douteux, la dépréciation est calculée sur la durée de vie résiduelle de l'actif financier.

La norme ne mentionne aucune méthode pouvant servir à caractériser un accroissement significatif du risque de crédit. Elle énumère cependant un certain nombre de facteurs, qualitatifs ou quantitatifs, pouvant être pris en considération.

Options retenues

Prêts accordés

Le classement des crédits ainsi que la notion de dégradation significative reposent sur le critère des impayés, selon le schéma suivant :

- Les crédits sans impayés sont logés dans le Bucket 1 ;

- Les crédits avec 1, 2 et 3 impayés sont classés dans le Bucket 2 ;
- Les crédits sont classés à partir du 4ème impayé dans le Bucket 3.

Une LGD forfaitaire normative de 45% est retenue pour le calcul des pertes attendues (ECL) relatives aux prêts accordés, dans l'attente de l'enrichissement de l'historique des données de récupérations.

Titres

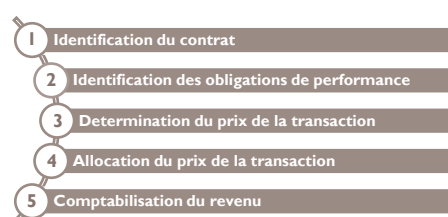
Le niveau de la probabilité de défaut est corrélé à une notation ou rating externe, lorsqu'elle existe, qui indique la qualité de la contrepartie ou à une notation interne, calculée selon un modèle ad hoc lorsque les états financiers de l'émetteur sont disponibles.

Un mapping est établi entre le niveau des notes attribuées et la probabilité de défaut, le niveau le plus élevé étant celui des titres dotés d'une notation souveraine qui reçoivent une probabilité de défaut nulle. A l'exception des titres souverains ou des titres dotés de la garantie de l'Etat, auxquels sont attribués des LGD respectives de 0% et 3%, les autres titres reçoivent une LGD forfaitaire de 45% pour le calcul des ECL.

12. Produits des activités ordinaires - Première application de la norme IFRS 15

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » remplace la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », et la norme IAS 11 « Contrats de construction », ainsi que leurs interprétations (IFRIC & SIC). Elle introduit de nouveaux principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats de location, des contrats d'assurance, des contrats d'instruments financiers et des contrats de garantie.

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus décliné en cinq étapes successives :



Options retenues

Les traitements comptables prescrits par la norme IFRS 15 ont déjà été appliqués au cours des exercices antérieurs pour la reconnaissance des revenus générés par les commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit. S'agissant de commissions rémunérant des services continus, leur intégration au compte de résultat est réalisée au fur et à mesure de la prestation rendue.

13. Avantages au personnel

La norme IAS 19 distingue quatre types d'avantages au personnel :

- Les avantages à court terme : Ils comprennent les salaires, les primes, les bonus, les congés annuels, la prévoyance. Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice.

- Les avantages à long terme : Ils comprennent les primes liées à l'ancienneté, les indemnités de fin de carrière (ou de départ à la retraite), la couverture médicale postérieure à l'emploi des retraités et de leur famille, la garantie décès-invalidité. Leur calcul fait l'objet d'une évaluation actuarielle.

- Les indemnités de fin de contrat de travail : Elles sont versées lors de la résiliation du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou suite à la décision des membres du personnel de partir volontairement. Les indemnités exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- Les avantages postérieurs à l'emploi : Ils sont constitués principalement par les pensions de retraite. La norme distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies :

- o Dans un régime à cotisations définies, l'entité verse des cotisations à une caisse de retraite et n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si la caisse n'a pas les moyens suffisants pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus. Ce régime ne génère aucun engagement pour l'entité et ne fait l'objet d'aucune provision.
- o Dans un régime à prestations définies, l'entité est engagée sur un niveau de prestations résultant d'une clause de la convention collective - ou du statut du personnel - mais également d'une obligation implicite due aux usages. Ce régime génère un engagement à la charge de l'entité et doit faire l'objet d'une évaluation actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Options retenues

Les pensions de retraite sont servies par une caisse de retraite externe selon un schéma de régime à cotisations définies.

14. Provisions pour risques

La norme IAS 37 soumet la constitution d'une provision pour risques aux conditions suivantes :

- Une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'événements antérieurs ;
- Une sortie de trésorerie probable pour éteindre cette obligation ;
- Une correcte estimation pour couvrir l'obligation identifiée et son ajustement à chaque clôture d'exercice.

Les provisions doivent faire l'objet d'une actualisation lorsque leur échéance n'est pas à court terme et que l'effet est significatif.

Options retenues

Les provisions pour risques, non éligibles aux critères de la norme, sont annulées.

15. Impôts sur les bénéfices

La norme IAS 12 traite de la comptabilisation de l'impôt exigible et de l'impôt différé actif et passif.

- L'impôt exigible est le montant de l'impôt dû au titre de l'exercice courant.
- L'impôt différé correspond au flux d'impôt futur né des différences temporelles entre valeur comptable et base fiscale d'éléments du bilan, suivant l'approche bilanciale.



Communication Financière au 30 juin 2025

- L'impôt différé actif est un montant déductible postérieurement, et sa comptabilisation est conditionnée par l'existence de bénéfices imposables suffisants pour l'absorber.
- L'impôt différé passif est un montant imposable au cours des exercices futurs.
- Le montant de l'impôt différé est ajusté à chaque changement de taux ou de règles fiscales, selon la méthode du report variable.

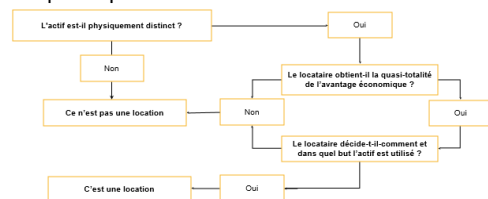
16. Norme IFRS 16 : contrat de location

Principe de la norme :

Publiée en 2016 et applicable à compter de janvier 2019, l'IFRS 16 remplace l'IAS 17 et toutes les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location. Son objectif, harmoniser le traitement comptable prévu pour les contrats de location, qu'ils soient simples ou de financement.

Au bilan sera donc constaté un droit d'utilisation à l'actif et une dette locative au passif. Dans les comptes de résultat, seront comptabilisés l'amortissement linéaire du droit d'utilisation ainsi que la charge d'intérêt relative à la dette locative.

Un contrat de location est considéré éligible à l'IFRS 16, lorsqu'il respecte les conditions suivantes :



Options normatives retenues :

Modalités de transition

Le Groupe ABB a opté pour la mise en œuvre de l'approche rétrospective modifiée, pour laquelle le droit d'utilisation et la dette locative sont évalués à la somme des loyers restant à verser, actualisés au taux marginal d'endettement.

Le choix de cette modalité n'engendrera aucun impact sur les capitaux propres du Groupe.

Seuils d'exemption

Le Groupe ABB a adopté les seuils d'exemptions proposés par l'IASB, à savoir :

- Courte durée du contrat de location (≤ 12 mois) ;
- Faible valeur initiale de l'actif loué ($\leq 5\,000$ USD).

Durée :

La durée d'un contrat de location correspond à la période pendant laquelle le contrat de location est non résiliable, ajustée des :

- Périodes optionnelles de prolongation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ;
- Périodes optionnelles de résiliation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Les durées de location retenues par le Groupe ABB par nature d'actif loué se présentent comme suit :

- Occupation temporaire du domaine public : 20 ans ;
- Bail commercial : 9 ans ;
- Bail à usage d'habitation : 3 ans ;
- Véhicules en LLD : durée du contrat de location.

Loyers

Les paiements retenus pour l'évaluation de la dette locative et du droit d'utilisation correspondent à la somme des :

- Loyers fixes (y compris « fixes en substance ») ;

- Loyers variables basés sur un indice ou un taux ;
- Prix d'exercice de l'option d'achat ;
- Pénalités de sortie (si l'estimation de la durée de location implique le paiement de pénalités) ;
- Montants payables au titre des garanties de la valeur résiduelle.

17. Interprétation IFRIC 23 : incertitude relative aux traitements des impôts sur le résultat

L'IFRIC 23 clarifie les dispositions d'IAS 12 « impôt sur le résultat » et précise de quelle manière l'incertitude doit être prise en compte dans la comptabilisation des impôts sur le résultat dans les comptes annuels.

L'IFRIC 23 est applicable au premier janvier 2019, selon l'une des deux approches suivantes :

- Approche totalement rétrospective selon la norme IAS 8, si une entité peut le faire sans avoir recours à des connaissances a posteriori ;
- Approche dite partiellement rétrospective, avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application dans le RAN ou dans d'autres éléments appropriés des capitaux propres du bilan d'ouverture.

Le Groupe ABB a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

18. Interprétation IFRIC 21 : Droits ou taxes

L'IFRIC 21 prévoit que la charge d'impôt connue au 1er janvier passe complètement à la première clôture.



Communication Financière au 30 juin 2025



BILAN IFRS

En milliers de DH			
ACTIF IFRS	30/06/2025	31/12/2024	
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor Public, Services des chèques postaux	Note 1	3 769 068	3 592 275
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 2	12 134 819	12 035 571
Acifs financiers détenus à des fins de transaction		3 349 664	2 517 440
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		8 785 155	9 518 131
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 3	16 268 637	16 085 345
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		16 268 637	16 085 345
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		-	-
Titres au coût amorti	Note 4	14 556 438	15 142 268
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	Note 5	37 505 453	37 112 910
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	Note 6	10 828 692	11 428 066
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements des activités d'assurance		-	-
Actifs d'impôts exigibles	Note 7	308 672	702 022
Actifs d'impôts différés	Note 7	346 051	480 662
Comptes de régularisation et autres actifs	Note 8	1 669 409	1 752 755
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement		11 325	12 514
Immobilisations corporelles	Note 9	1 597 714	1 635 892
Immobilisations incorporelles	Note 9	565 360	565 339
Ecart d'acquisition		-	-
TOTAL ACTIF		99 561 638	100 545 618

COMPTE DE RESULTAT IFRS

En milliers de DH			
	30/06/2025	30/06/2024	
Intérêts, rémunérations et produits assimilés		1 243 689	1 270 586
Intérêts, rémunérations et charges assimilés		586 955	714 594
Marge d'intérêts	Note 1	656 734	555 992
Commissions perçues		538 207	498 053
Commissions servies		83 037	67 128
Marge sur commissions	Note 2	455 170	430 925
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	Note 3	1 047 128	541 666
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		280 448	342 694
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		766 680	198 972
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 4	1 662	7 758
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		1 662	7 758
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)			
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Produit net des activités d'assurance			
Produits des autres activités	Note 5	43 068	37 523
Charges des autres activités	Note 5	76 955	68 028
Produit net Bancaire		2 126 806	1 505 837
Charges générales d'exploitation	Note 6	802 116	744 196
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations		104 192	113 792
Résultat brut d'exploitation		1 220 499	647 849
Coût du risque	Note 7	(68 564)	22 027
Résultat d'exploitation		1 151 935	669 876
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	Note 8		
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôts		1 151 935	669 876
Impôts sur les bénéfices	Note 9	554 044	280 956
Résultat net		597 891	388 920
Résultat hors groupe			
Résultat net part du groupe		597 891	388 920

BILAN IFRS

En milliers de DH			
PASSIF IFRS	30/06/2025	31/12/2024	
Banques centrales, Trésor Public, Services des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Titres de créances émis		0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	Note 5	10 814 350	15 026 258
Dettes envers la clientèle	Note 6	77 744 437	75 152 737
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants	Note 7	594 213	579 718
Passifs d'impôts différés	Note 7	486 020	622 475
Comptes de régularisation et autres passifs	Note 8	2 363 050	2 019 246
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance			
Provisions pour risques et charges	Note 10	353 454	363 156
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		2 475	2 475
Dettes subordonnées	Note 11	2 350 576	2 349 596
Capitaux propres		4 853 064	4 429 958
Capital et réserves liées		1 741 978	1 711 786
Réserves consolidées		2 269 550	1 715 397
Part du Groupe		2 269 550	1 715 397
Part des minoritaires			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		243 645	131 389
Résultat de l'exercice		597 891	871 387
Part du Groupe		597 891	871 387
Part des minoritaires			
TOTAL PASSIF		99 561 638	100 545 618

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISEES

DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH		
	30/06/2025	31/12/2024
Résultat net	597 891	871 387
Eléments recyclables en résultat net	243 645	131 389
Ecarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	243 645	131 389
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables		
Impôts liés		
Eléments non recyclables en résultat net		
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies		
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat		
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	243 645	131 389
Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	841 536	1 002 776
Dont part du groupe	841 536	1 002 776
Dont part des minoritaires		



Communication Financière au 30 juin 2025



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2025

	En milliers de DH					
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2024	1 617 137	94 649		2 586 784	131 389	4 429 958
Autres mouvements						
Capitaux propres au 1er janvier 2025 corrigés	1 617 137	94 649		2 586 784	131 389	4 429 958
Opérations sur capital		30 193		-30 193		
Paiements fondés sur des actions						
Opérations sur actions propres						
Dividendes				-287 042		-287 042
Autres						
Résultat de l'exercice				597 891		597 891
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions						
Instruments financiers : variation de juste valeur et transferts en résultat					112 256	112 256
Ecarts de conversion : variation et transferts en résultat						
Gains ou pertes latents ou différés					112 256	112 256
Variation de périmètre						
Capitaux propres clôture au 30 juin 2025	1 617 137	124 841		2 867 440	243 645	4 853 064

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	En milliers de DH	
	30/06/2025	31/12/2024
Résultat avant impôts	1 151 935	1 490 122
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	35 730	72 156
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers		
+/- Dotations nettes aux provisions	68 564	25 878
+/- Quote-part de résultat lié aux sociétés mises en équivalence		
+/- Perte nette (gain net) des activités d'investissement		
+/- Perte nette (gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	(716 486)	(174 175)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	(612 192)	(76 141)
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	(2 001 641)	(4 182 231)
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	3 203 304	6 585 004
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(180 426)	(4 856 522)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	760 838	(450 856)
- Impôts versés	(554 044)	(618 735)
Diminution (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	1 228 031	(3 523 341)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	1 767 774	(2 109 360)
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	585 830	71 270
+/- Flux liés aux immeubles de placement		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	654 850	(481 372)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	1 240 679	(410 102)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(229 749)	471 769
+/- Autres flux provenant des activités de financement	979	(2 697)
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	(228 770)	469 072
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 779 684	(2 050 390)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	700 814	2 751 203
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	3 592 275	3 253 304
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(2 891 461)	(502 101)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 480 497	700 814
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	3 769 064	3 592 275
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(288 567)	(2 891 461)
Variation de la trésorerie nette	2 779 684	(2 050 390)

NOTES DU BILAN

Note 1 - VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX

	En milliers de DH	
	30/06/2025	31/12/2024
Valeurs en caisse	3 035 067	3 309 761
Banques centrales	734 000	282 514
Trésor public		
Service des chèques postaux		
Banque centrale, trésor public, service des chèques postaux	734 000	282 514
Valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des chèques postaux	3 769 068	3 592 275

Note 2 - ACTIFS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	En milliers de DH		
	30/06/2025	31/12/2024	
	Portefeuille de transactions	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
ACTIFS FINANCIERS			
Actions et autres titres à valeur variable	3 349 664	8 785 155	12 134 819

REPARTITION SELON LE NIVEAU DE JUSTE VALEUR

	En milliers de DH		
	30/06/2025	31/12/2024	
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 349 664		2 517 440
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 785 155		9 518 131
Total	12 134 819		12 035 571

Note 3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	En milliers de DH		
	30/06/2025	31/12/2024	
	Juste valeur	Gains ou pertes latentes	Provisions
Bons du Trésor et valeurs assimilées	12 962 403	300 227	
Obligations	2 316 523	87 932	(5 249)
Titres de créances négociables	986 883	17 916	(3 789)
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés	2 828		58
Total	16 268 637	406 075	(9 037)

REPARTITION SELON LE NIVEAU DE JUSTE VALEUR

	En milliers de DH		
	30/06/2025	31/12/2024	
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS FINANCIERS			
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	16 265 809	2 828	
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			16 085 345

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Obligations	5 249		82 230
Titres de créances négociables	3 789		
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés			
Dépréciations au 30 juin 2025	9 037		82 230
Dépréciations au 31 Décembre 2024	11 000		74 930

(*) Provision durable IAS 39 classée en Bucket 3

EXPOSITION PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	15 577 888		82 230
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Exposition au 30 juin 2025	15 577 888		82 230
Exposition au 31 Décembre 2024	15 765 396		74 930



Note 4 - TITRES AU COUT AMORTI

En milliers de DH		
	30/06/2025	31/12/2024
Titres de créance négociables	12 437 379	13 003 189
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques Centrales	12 437 379	13 003 189
Autres titres de créance négociables		
Obligations	2 119 060	2 139 080
Obligations d'Etat	2 119 060	2 139 080
Autres obligations		
Total	14 556 438	15 142 268

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

En milliers de DH			
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques Centrales			
Autres titres de créance négociables			
Obligations d'Etat	1 280		
Autres obligations			
Dépréciations au 30 Juin 2025	1 280		
Dépréciations au 31 Décembre 2024	1 301		

EXPOSITION PAR BUCKETS

En milliers de DH			
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Titres au coût amorti	14 557 718		
Exposition au 30 Juin 2025	14 557 718		
Exposition au 31 Décembre 2024	15 142 268		

Note 5 - PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En milliers de DH		
	30/06/2025	31/12/2024
Comptes à vue	324 341	132 275
Prêts	37 181 112	36 980 635
Opérations de pension		
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	37 505 453	37 112 910
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit		
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	37 505 453	37 112 910

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	30/06/2025	31/12/2024
Comptes à vue	212 992	223 737
Emprunts	600 051	3 000 071
Opérations de pension	10 001 307	11 802 451
Total des dettes envers les établissements de crédit	10 814 350	15 026 258

Note 6 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

En milliers de DH		
	30/06/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires débiteurs	87 504	76 088
Prêts consentis à la clientèle	11 069 894	10 186 189
Opérations de pension	226 810	1 654 939
Opérations de location-financement		
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle (avant dépréciation)	11 384 207	11 917 215
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	(555 515)	(489 149)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	10 828 692	11 428 066

DETTES ENVERS LA CLIENTELE

	30/06/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires créditeurs	38 173 626	35 937 582
Comptes à terme	66 671	86 289
Comptes d'épargne	37 627 085	36 720 602
Bons de caisse	3 721	3 823
Opérations de pension	838 176	594 176
Autres comptes créditeurs	1 035 157	1 810 265
Total des dettes envers la clientèle	77 744 437	75 152 737

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bilan	39 739	126 567	388 194
Hors Bilan	1 016		
Dépréciations au 30 Juin 2025	40 754	126 567	388 194
Dépréciations au 31 Décembre 2024	41 711	111 217	336 222

EXPOSITION PAR BUCKETS

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bilan	9 608 788	519 015	839 270
Hors Bilan	370 775		
Expositions au 30 Juin 2025	9 979 563	519 015	839 270
Expositions au 31 Décembre 2024	9 152 270	446 964	731 526

Note 7 - IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En milliers de DH		
	30/06/2025	31/12/2024
Impôts courants	308 672	702 022
Impôts différés	346 051	480 662
Actifs d'impôts courants et différés	654 723	1 182 684
Impôts courants	594 213	579 718
Impôts différés	486 020	622 475
Passifs d'impôts courants et différés	1 080 233	1 202 192

Note 8 - COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En milliers de DH		
	30/06/2025	31/12/2024
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	615	323
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	1	1
Comptes d'encaissement		
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	238 504	143 110
Autres débiteurs et actifs divers	1 430 289	1 609 320
Total des comptes de régularisation et actifs divers	1 669 409	1 752 755
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	40	
Comptes d'encaissement		
Charges à payer et produits constatés d'avance	246 769	224 556
Autres créditeurs et passifs divers	2 116 241	1 794 690
Total des comptes de régularisation et passifs divers	2 363 050	2 019 246



Note 9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En milliers de DH

	30/06/2025			31/12/2024		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de	Valeur nette comptable
Terrains et constructions	542 670	(14 963)	527 707	542 670	(5 066)	537 604
Equipement, mobilier, installations	529 297	(428 906)	100 392	513 078	(415 913)	97 165
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	1 753 436	(783 821)	969 615	1 827 766	(826 644)	1 001 122
Total Immobilisations corporelles	2 825 403	(1 227 690)	1 597 714	2 883 514	(1 247 623)	1 635 892
Logiciels informatiques acquis	178 031	(153 959)	24 072	171 885	(147 834)	24 051
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	541 288		541 288	541 288		541 288
dont fonds de commerce acquis	536 000		536 000	536 000		536 000
Total immobilisations incorporelles	719 319	(153 959)	565 360	713 173	(147 834)	565 339

Note 10 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers de DH

	31/12/2024	Dotations	Reprises	30/06/2025
Provisions pour litige	5 368	2 280	1 614	6 034
Provisions pour risques fiscaux				
Provisions pour restructurations				
Autres provisions pour risques et charges	357 787	7 807	18 174	347 421
Provisions pour risques et charges	363 156	10 087	19 788	353 454

Note 11 - DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNEES

En milliers de DH

	30/06/2025	31/12/2024
Autres dettes représentées par un titre		
Titres de créances négociables		
Emprunts obligataires		
Emprunts subordonnés	2 350 576	2 349 596
à durée déterminée	615 245	602 698
à durée indéterminée	1 735 331	1 746 899
Titres subordonnés		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Total	2 350 576	2 349 596

Note 12 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En milliers de DH

	30/06/2025	31/12/2024
Engagements de financement donnés	370 775	260 157
Etablissements de crédit		
Clientèle	225 936	120 028
Autres engagements en faveur de la clientèle	144 838	140 129
Engagements de financement reçus		
Etablissements de crédit		
Clientèle		

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	30/06/2025	31/12/2024
Engagements de garantie donnés	1 546 649	1 812 377
Etablissements de crédit	1 546 649	1 812 377
Clientèle		
Cautions administratives et fiscales		
Autres cautions		
Engagements de garantie reçus	8 975 296	8 398 350
Etablissements de crédit	47 784	48 929
Clientèle	8 927 512	8 349 421

Note 13 - PARTIES LIEES

En milliers de DH

	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Actif		
Prêts, avances et titres		622 382
Comptes ordinaires		622 382
Prêts		
Titres		
Opérations de location financement		
Actifs divers		26 228
Total		648 610
Passif		
Dépôts		
Comptes ordinaires		77 105
Autres emprunts		
Dettes représentées par un titre		
Passifs divers		4 451
Total		81 556
Engagements de financement et de garantie		
Engagements donnés		
Engagements reçus		

ELEMENTS DE RESULTAT RELATIFS AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés		
Intérêts et charges assimilés		
Commissions (produits)		
Commissions (charges)		36 964
Prestations de services fournies		4 654
Prestations de services reçues		
Loyers reçus		3 621
Autres		

NOTES DU COMPTE DE RÉSULTATS

Note 1 - MARGE D'INTERETS

En milliers de DH

	30/06/2025			30/06/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	287 344	(378 087)	(90 743)	271 230	(414 635)	
Comptes et prêts / emprunts	285 565	(339 757)	(54 192)	259 797	(394 967)	
Opérations de pensions	1 779	(38 330)	(36 551)	1 143	(19 668)	(8 235)
Opérations de location-financement						
Opérations interbancaires	511 530	(208 869)	302 661	546 162	(299 770)	246 391
Comptes et prêts / emprunts	511 530	(17 432)	494 098	546 123	(17 631)	528 492
Opérations de pensions		(191 436)	(191 436)	38	(282 139)	(282 101)
Emprunts émis par le Groupe						
Instruments de couverture de résultats futurs						
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux						
Portefeuille de transaction						
Titres à revenu fixe						
Opérations de pensions						
Prêts / emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	228 671		228 671	230 319	(189)	230 130
Actifs au coût amorti	216 145		216 145	222 876		222 876
Total des produits et charges d'intérêt ou assimilés	1 243 689	(586 955)	656 734	1 270 586	(714 594)	555 992



Communication Financière au 30 juin 2025



Note 2 - COMMISSIONS NETTES

	30/06/2025			30/06/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	238 610	(47 989)	190 621	220 409	(42 672)	177 737
Avec les établissements de crédit						
Avec la clientèle	237 526		237 526	219 527		219 527
Sur titres	1 084	(8 508)	(7 424)	882	(4 724)	(3 842)
De change		(39 481)	(39 481)		(37 948)	(37 948)
Sur autres instruments financiers						
Prestations de services bancaires et financiers	299 596	(35 047)	264 549	277 644	(24 456)	253 188
Produits nets sur moyens de paiement	159 448		159 448	149 542		149 542
Assurance						
Autres	140 148	(35 047)	105 101	128 102	(24 456)	103 646
Produits nets de commissions	538 207	(83 037)	455 170	498 053	(67 128)	430 925

Note 3 - GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

	30/06/2025			30/06/2024		
	Portfeuille de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Total	Portfeuille de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	280 448	766 680	1 047 128	342 694	198 972	541 666
Instruments financiers dérivés						
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
Total	280 448	766 680	1 047 128	342 694	198 972	541 666

Note 4 - GAINS NETS SUR ACTIFS A LA JUSTE VALEUR

PAR CAPITAUX PROPRES		En milliers de DH	
		30/06/2025	30/06/2024
Titres à revenu fixe		1 662	7 758
Plus ou moins-values de cession sur Bons du Trésor et valeurs assimilées		1 657	(37)
Plus ou moins values de cession sur autres titres de créance		5	7 795

Note 5 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

	30/06/2025			30/06/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits et charges	43 068	76 955	(33 887)	37 523	68 028	(30 505)
Total net des produits et charges des autres activités	43 068	76 955	(33 887)	37 523	68 028	(30 505)

Note 6 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

		En milliers de DH	
		30/06/2025	30/06/2024
Charges de personnel		432 677	386 197
Impôts et taxes		79 109	76 632
Charges externes		277 714	271 419
Autres charges générales d'exploitation		12 616	9 947
Total		802 116	744 196

Note 7 - COUT DU RISQUE DE LA PERIODE

		En milliers de DH	
		30/06/2025	30/06/2024
Dotations nettes des reprises		(68 271)	22 702
Dépréciation du risque de crédit des prêts et créances		(66 366)	(18 338)
Dépréciation du risque de crédit des titres		1 984	30 613
Risques et charges		(3 889)	10 427
Dotations nettes des reprises			
Engagements de financement			
Engagements de garantie			
Autres		(293)	(675)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées		(293)	(675)
Récupérations sur prêts et créances amorties			
Coût du risque		(68 564)	22 027

Note 9 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

CHARGE NETTE DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

		En milliers de DH	
		30/06/2025	30/06/2024
Charge d'impôts courants		540 040	267 313
Charge nette d'impôt différés de l'exercice		14 004	13 643
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices		554 044	280 956

TAUX EFFECTIF D'IMPOT

		30/06/2025	30/06/2024
Résultat avant impôt		1 151 935	669 876
Charges d'impôt sur les bénéfices		554 044	280 956
Taux d'impôt effectif moyen		48,10%	41,94%

Note IAS 40 - Immeubles de placement

		En milliers de DH				
Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Reclassements et variation de périmètre	Valeur brute au 30/06/2025	Juste valeur au 30/06/2025
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	12 514	-	-	-	12 514	11 325
Dotations aux amortissements des droits	-	-	-	-	-	-
	12 514	-	-	-	12 514	11 325

Note - IFRS 16

		En milliers de DH	
Détail des charges des contrats de location		30/06/2025	30/06/2024
Charges d'intérêts sur les dettes locatives		(9 631)	(10 637)
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation		(68 461)	(77 546)
Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur)		30/06/2025	30/06/2024
Immobilisations corporelles		1 597 714	1 170 212
dont droits d'utilisation		595 369	697 484
Passifs au titre de la dette locative		30/06/2025	30/06/2024
Comptes de régularisation et autres passifs		2 363 050	2 374 534
dont dettes de location		620 071	729 542

Note - IFRS 16

		En milliers de DH			
Variation du droit d'utilisation	31/12/2024	Augmentations	Diminutions (échéances)	Autres (effet révisions)	30/06/2025
Immobilier					
Valeur brut	1 231 741	108 894	(7 664)	(195 813)	1 137 157
Amortissements et dépréciations	(622 174)	(64 584)	7 664	116 113	(562 980)
Total Immobilier	609 566	44 310		(79 700)	574 177
Mobilier					
Valeur brut	32 764	3 896	(192)	(53)	36 415
Amortissements et dépréciations	(11 590)	(3 878)	192	53	(15 223)
Total Mobilier	21 174	18			21 192
Total droit d'utilisation	630 740	44 328		(79 700)	595 369

		En milliers de DH			
Variation de l'obligation locative	31/12/2024	Augmentations	Remboursements	Autres	30/06/2025
Dette locative	659 939	112 790	(70 036)	(82 622)	620 071



COOPERS AUDIT

83, Avenue Hassan II
20.100 Casablanca

GRUPE AL BARID BANK ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2025

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire d'Al Barid Bank et ses filiales (Groupe ABB) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 4 853 064, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 597 891.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Al Barid Bank au 30 juin 2025, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 26 septembre 2025

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau International
Casablanca
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 20 00 - Fax : 05 22 29 66 70
Faïçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A
COOPERS AUDIT MAROC S.A
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 05 22 29 66 70
Abdellah LAGHCHAQUI
Associé



Communication Financière au 30 juin 2025



Gouvernance et Dispositif de Gestion des Risques d'Al Barid Bank

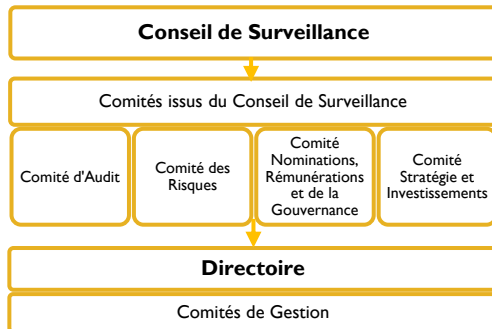
1. Mode de gouvernance :

Le mode de gouvernance d'Al Barid Bank repose sur un Conseil de Surveillance et un Directoire chargés de veiller au bon fonctionnement de la Banque.

Le Conseil de Surveillance assume le rôle d'organe d'administration de la Banque et le Directoire assume le rôle d'organe de direction.

Le Conseil de Surveillance est assisté par des comités spécialisés qui contribuent à appréhender en profondeur les différents aspects de l'activité de la Banque et à formuler les recommandations permettant au Conseil de Surveillance d'exercer pleinement ses prérogatives.

Le Directoire garantit la cohérence et la convergence des actions et des énergies déployées au sein de la Banque. Pour assurer l'efficacité et la coordination des actions, le Directoire supervise les comités de gestion couvrant les différents domaines d'activité de la Banque.



CONSEIL DE SURVEILLANCE

Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance d'Al Barid Bank, filiale de Barid Al-Maghrib, compte, à fin juin 2025, douze membres dont :

- Quatre mandats pour le Groupe Barid Al-Maghrib ;
- Un mandat pour la Caisse de Dépôt et de Gestion ;
- Cinq mandats représentant : le Ministère de l'Industrie et du Commerce, le Ministère délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de l'Administration de la Défense Nationale, la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation, la Direction du Trésor et des Finances Extérieures et l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat ;
- Deux mandats pour des administrateurs indépendants.

M. Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI	Membre et Président du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2010 Mandat : 2025-2028 Détient d'autres mandats notamment, au sein du Groupe Barid Al-Maghrib Il occupe actuellement le poste de Directeur Général de Barid Al-Maghrib.
BARID AL MAGHRIB, représentée par M. Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2010 Mandat : 2025-2028
CAISSE DE DÉPOT ET DE GESTION, représentée par M. Khalid SAFIR	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2010 Mandat : 2025-2028 Il occupe actuellement le poste de Directeur Général de la CDG.
M. Ryad MEZZOUR	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2022 Mandat : 2025-2028 Détient plusieurs mandats notamment au sein de Barid Al Maghrib et d'Etablissements Publics. Il occupe actuellement, le poste de ministre de l'Industrie et du Commerce.
Mme Jihane El MENZHI	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2024 Mandat actuel : 2025-2028 Elle occupe actuellement, le poste de Responsable du Service des Institutions Financières et des Études au sein de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures.
M. Adnane MOUDDEN	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2013 Mandat actuel : 2025-2028 Détient d'autres mandats notamment au sein du Groupe Barid Al-Maghrib. Il occupe actuellement le poste de Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Support à Barid Al-Maghrib.
Mme Kenza MOUSSAOUI CHAFCHAOUNI	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2024 Mandat : 2025-2028 Elle occupe actuellement le poste de Directeur Commerciale et Membre du Comité Exécutif de Barid Al-Maghrib.
M. Hicham El MDAGHRI	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2024 Mandat : 2025-2028 Détient d'autres mandats dans des Etablissements Publics. Il occupe actuellement le poste de Chef de la Division des Infrastructures à la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation.

M. Saif Eddine SENOUCI	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2023 Mandat : 2025-2028 Représentant du Ministère délégué chargé de l'Administration de la Défense Nationale.
M. Khalid EL HATTAB	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2023 Mandat : 2023-2026 Représentant de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat (ANGSPE).
Mme Jihane ERRACHIDI	Membre indépendant du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2024 Mandat actuel : 2024-2027
Mme Samia KABBAJ	Membre indépendant du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2024 Mandat actuel : 2024-2027

Les membres indépendants ont été nommés au cours de l'année 2024. Un administrateur est qualifié d'indépendant est, sans préjudice des exigences de compétence et d'expérience, lorsqu'il n'entretient aucune relation en amont ou en aval, de quelque nature que ce soit, avec la Banque, son Groupe ou sa direction qui puisse compromettre ou altérer son objectivité dans le cadre de l'exercice de ses missions au sein du Conseil de Surveillance. En conséquence, pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil de Surveillance doit, selon la définition de la circulaire n°5/V/16 de Bank Al-Maghrib, satisfaire notamment aux conditions et critères ci-après :

- Ne pas avoir été membre de l'organe d'administration de la Banque au cours des six dernières années ;
- Ne pas être salarié ou membre de l'organe de direction de la Banque, représentant permanent, salarié ou membre de l'organe d'administration d'un actionnaire ou d'une entreprise que la Banque consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- Ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque détient une participation quel que soit le pourcentage de détention et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- Ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque dispose d'un mandat au sein de son organe d'administration ou dans laquelle un membre des organes de direction ou d'administration de la Banque, en exercice ou l'ayant été depuis moins de trois ans, détient un mandat au sein de son organe d'administration ;
- Ne pas être membre des organes d'administration ou de direction d'un client ou fournisseur significatifs de la Banque ou de son Groupe d'appartenance, ou pour lequel la Banque ou, le cas échéant, son Groupe en amont et en aval représente une part significative de l'activité ;
- Ne pas avoir de lien de parenté, jusqu'au deuxième degré, avec un membre de l'organe de



Communication Financière au 30 juin 2025



direction ou d'administration de la Banque ou son conjoint ;

- Ne pas avoir exercé un mandat de commissaire aux comptes au sein de la Banque au cours des trois années précédentes ;
- Ne pas avoir exercé un mandat de conseil de la Banque au cours des trois années précédentes.

La qualification de membre indépendant fait l'objet d'un examen du Comité des Nominations, Rémunérations et de la Gouvernance.

➤ **Rôle du Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire. Les membres du Conseil sont nommés par les actionnaires afin de superviser la gestion des activités de la Banque.

Ainsi le rôle du Conseil de Surveillance a trait à l'examen des décisions de la direction de la Banque, à la pertinence des systèmes et des contrôles, et à la mise en œuvre de ses politiques. Dans le cadre de son rôle, le Conseil de Surveillance prend les décisions importantes en ce qui concerne les grandes orientations, participe à la planification stratégique, et passe en revue le rendement et l'efficacité de la direction de la Banque.

Le Conseil de Surveillance exerce ses fonctions, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et veille à l'application des bonnes pratiques en matière de gouvernance.

C'est ainsi que le Conseil de Surveillance :

- Approuve les orientations stratégiques de la Banque ;
- Procède à la surveillance des activités et des risques ;
- Examine et approuve les projets de budget annuel qui lui sont présentés par le Directoire ;
- Ratifie, après leur validation par le Comité Stratégie et Investissements, les projets de croissance ou d'investissement à caractère stratégique ;
- Prend connaissance des principales modifications apportées à l'organigramme de la Banque ;
- Définit le degré d'aversion aux risques et approuve la stratégie et la politique en matière de gestion des risques ;
- S'assure de l'adéquation du capital interne au degré d'aversion aux risques et au profil de risque de la Banque ;
- Définit le cadre global de la gouvernance d'Al Barid Bank, ses principes et ses valeurs, y compris le code de Déontologie favorisant l'intégrité et la remontée rapide des problèmes à des niveaux élevés de l'organisation et veille à sa diffusion ;
- Examine les rapports émis par les différents comités spécialisés ;
- Procède, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne ;
- Veille à ce que les transactions avec les parties liées, y compris les opérations intragroupes, soient identifiées, évaluées et soumises à des restrictions appropriées ;
- Autorise les conventions réglementées ;

- Approuve une politique de rémunération compatible avec les objectifs à long terme d'Al Barid Bank et visant à prévenir les conflits d'intérêts et à promouvoir une gestion efficace des risques ;
- Met en place, le cas échéant, des plans adéquats pour le renouvellement de ses membres, ainsi que des principaux dirigeants de la Banque ;
- Prend en considération, dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, les intérêts légitimes des actionnaires, des déposants et des autres parties prenantes ;
- S'assure que la Banque entretient des relations régulières avec les autorités de supervision.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance édicte d'une part les modalités d'organisation, le mode de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil de Surveillance et, d'autre part, les règles de déontologie qui s'imposent à ses membres. Le règlement intérieur consacre notamment des dispositions sur la formation et la compétence des membres, l'indépendance, le cumul des mandats et la limitation du nombre de renouvellement des mandats, les droits et obligations des membres (en termes de disponibilité, d'assiduité et de respect de la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts), l'évaluation du fonctionnement du Conseil ainsi que l'information des actionnaires.

➤ **Réunions du Conseil de Surveillance**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil de Surveillance se réunit au siège social ou dans tout autre endroit indiqué dans la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la Banque l'exige et au moins quatre fois par an.

Des réunions spécifiques portant sur la stratégie, l'organisation, le contrôle interne et la gestion des risques ou tout autre sujet, peuvent être organisées selon les priorités et les besoins.

Les sujets abordés régulièrement par le Conseil de Surveillance sont : rapports trimestriels du Directoire, comptes sociaux et consolidés trimestriels, conventions réglementées, analyse des travaux des comités spécialisés et questions diverses pour information.

➤ **Comités émanant du Conseil de Surveillance**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le Conseil de Surveillance a institué des comités consultatifs spécialisés (désignés ci-après par les « Comités ») chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de le conseiller à cet effet.

Une charte définissant les missions ainsi que les modalités de fonctionnement et de tenue des réunions de chaque comité est approuvée par le Conseil de Surveillance.

Pour la prise de ses décisions, le Conseil de Surveillance soumet aux Comités toute question entrant dans leur champ de compétence.

Chaque Comité adresse au Conseil de Surveillance un rapport retraçant les conclusions de ses travaux ainsi que les recommandations qu'il estime utiles pour l'amélioration de la gestion de la Banque.

Les membres des Comités exercent leurs fonctions en toute indépendance et veillent à sauvegarder leur intégrité et à réaliser leur mission conformément aux objectifs arrêtés.

Les comités spécialisés du Conseil de Surveillance se sont réunis aux fréquences prévues et aux dates préalablement arrêtées. Leurs réunions font toutes l'objet d'un procès-verbal.

Un rapport de synthèse de chaque comité est présenté et commenté au prochain Conseil.

a. **Comité d'Audit**

Le Comité d'Audit se réunit, au moins, une fois par trimestre et chaque fois que l'intérêt de la Banque l'exige.

Attributions

Le Comité examine et émet des recommandations au Conseil de Surveillance au sujet des comptes de la Banque.

Le Comité assure le suivi de l'activité du contrôle interne à travers les actions suivantes :

- L'appréciation du programme de la fonction du contrôle interne et de la qualité de ses services et ce, en examinant ses rapports et en suivant ses réalisations par rapport au plan annuel qui fait l'objet d'une validation ;
- Le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la fonction du contrôle interne par l'examen des comptes rendus de suivi ;
- L'examen du résultat des missions réalisées par les fonctions de contrôle périodique ;
- Les reportings sur le suivi des différentes recommandations.

Le Comité d'Audit est composé de :

- Mme Samia KABBAJ ; Présidente et Membre
- M. Adnane MOUDDEN ; Membre
- Mme Jihane El MENZHI ; Membre
- M. Hicham El MDAGHRI ; Membre

b. **Comité des Risques**

Le Comité des Risques se réunit, au moins, une fois par trimestre et chaque fois que l'intérêt de la Banque l'exige.

Attributions

Le Comité examine la stratégie globale et l'appétence en matière de risques d'Al Barid Bank ainsi que les stratégies risques (risques de crédit, risques de marché, risques opérationnels ...) et d'assister le Conseil de Surveillance dans ces domaines.

Le Comité assiste le Conseil de Surveillance dans son rôle de contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par le Directoire et par le responsable de la fonction de gestion des risques.



Communication Financière au 30 juin 2025



Dans le cadre de ses missions, le Comité :

- Informe de la désignation des responsables des risques, du contrôle périodique et de la conformité. Ces responsables rendent compte au comité de l'exercice de leurs missions ;
- Examine les limites de risques proposées par le Directoire et soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance ;
- Donne un avis sur la cartographie des risques ;
- Procède, au moins trimestriellement, au suivi de la situation de la Banque en matière de liquidité et de solvabilité ;
- Examine l'efficacité des politiques et procédures mises en place en matière de risques permettant d'assurer la conformité de l'ensemble des activités aux lois et règlements dans ce domaine ;
- Procède au suivi des risques juridiques et principaux dossiers contentieux d'Al Barid Bank.

En outre, lors de réunions tenues conjointement avec le Comité d'Audit, le Comité des Risques :

- Valide annuellement le plan d'audit établi par l'Audit Interne. Il a connaissance des programmes des missions d'audit réalisées, des recommandations formulées et de leur suivi.

Le Comité des Risques est composé de :

- Mme Jihane ERRACHIDI ; Présidente et Membre
- M. Adnane MOUDDEN ; Membre
- Mme Jihane EL MENZHI ; Membre
- M. Hicham EL MDAGHRI ; Membre

c. Comité des Nominations, Rémunérations et de la Gouvernance

Le Comité des Nominations, Rémunérations et de la Gouvernance se réunit aussi souvent que nécessaire et, dans la mesure du possible, au moins deux fois par an.

Attributions

Le Comité est chargé d'examiner et de faire des propositions ou des recommandations au Conseil de Surveillance sur les sujets suivants :

- La composition du Conseil de Surveillance et de ses comités ;
- La nomination des membres des instances de gouvernance de la Banque ;
- La politique de rémunération de manière générale et particulièrement les éléments de rémunération et les avantages dont bénéficient les membres des instances de gouvernance de la Banque ;
- Définir les règles et les pratiques de gouvernance de la Banque.

Le Comité des Nominations, Rémunérations et de la Gouvernance est composé de :

- M. Ryad MEZZOUR ; Président et Membre
- M. Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI ; Membre
- M. Khalid SAFIR ; Membre
- M. Khalid EL HATTAB ; Membre

d. Comité Stratégie et Investissements

Le Comité Stratégie et Investissements se réunit aussi souvent que nécessaire et, dans la mesure du possible, au moins deux fois par an.

Attributions

Le Comité est chargé d'examiner les questions relevant de la stratégie de la Banque. A ce titre, il procède à :

- L'évaluation de la position stratégique de la Banque compte tenu de l'évolution de son environnement ainsi que les axes de développement à moyen et à long terme ;
- L'étude des projets de développement de la Banque notamment en matière de :
 - o Croissance externe : opérations de création, d'acquisition ou de cession de filiale ;
 - o Opérations sur le capital de la Banque.
- L'appréciation des risques liés à ces projets et opérations.

Le Comité examine toute question soulevée par le Conseil de surveillance en matière de stratégie, investissement, croissance interne et externe.

Le Comité Stratégie et Investissements est composé de :

- M. Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI ; Président et Membre
- M. Khalid SAFIR ; Membre
- M. Khalid EL HATTAB ; Membre
- M. Hicham EL MDAGHRI ; Membre

DIRECTOIRE

Composition du Directoire

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de trois ans par le Conseil de Surveillance, qui confère à l'un d'eux la qualité de Président.

Le Directoire de la Banque est composé de cinq membres :

M. Al-Amine NEJJAR	Membre et Président du Directoire Premier mandat : 2023 Mandat : 2023-2025 Il assure dans le cadre du Directoire la gestion quotidienne de la Banque et représente celle-ci vis-à-vis des tiers.
M. M'hamed EL MOUSSAOUI	Membre du Directoire Premier mandat : 2010 Mandat : 2025-2027 Dé tient d'autres mandats : Administrateur de Barid Cash, Sofac et Jaïda. Il occupe actuellement le poste de Directeur Général.
M. Mohammed KETTANI	Membre du Directoire Premier Mandat : 2022 Mandat : 2025-2027 Dé tient d'autres mandats : Barid Cash Il occupe actuellement le poste de Directeur Général.

Mme Mounya DINAR	Membre du Directoire Premier Mandat : 2025 Mandat : 2025-2027 Elle occupe actuellement le poste de Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Marché des Capitaux, Finances et Contrôle de Gestion.
M. Abderrahman BENHAYOUN	Membre du Directoire Premier Mandat : 2025 Mandat : 2025-2027 Il occupe actuellement le poste de Directeur Général Adjoint en charge de la Banque Commerciale.

Rôle du Directoire

L'organe de direction est l'organe exécutif d'Al Barid Bank. Il assure la gestion de la Banque, sous le contrôle de l'organe d'administration.

L'organe de direction prend ses décisions de manière collégiale et veille à la cohérence permanente entre les divers objectifs de rentabilité, de développement, de profil de risque et d'adéquation des fonds propres. Le fonctionnement du Directoire est régi par les dispositions légales et statutaires ainsi que par son règlement intérieur en veillant à l'application des pratiques de bonne gouvernance.

Réunions du Directoire

L'organe de direction se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Banque l'exige et au minimum une fois au cours de chaque trimestre, sur convocation de son Président, ou suivant un calendrier préétabli fixé par lui à l'initiative du Président pour délibérer sur les questions relevant de ses prérogatives.

Les sujets abordés régulièrement par l'organe de direction ont trait à la gestion courante de la Banque, à sa stratégie et ses orientations opérationnelles.

Comités issus du Directoire

Soucieux du respect des dispositions légales, réglementaires et des bonnes pratiques de gouvernance, l'organe de direction a instauré un ensemble de Comités qui lui permettent de piloter la Banque et d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Ci-après les différents comités de gestion, leurs principales attributions et leur fréquence :



Communication Financière au 30 juin 2025



Comités	Attributions	Fréquence
Comité du Directoire	- Mettre en œuvre les orientations telles que fixées par le Conseil de Surveillance et le Directoire ; - Suivre de la mise en œuvre du plan de développement stratégique ; - Décider des propositions d'investissement, d'acquisition, de placement, de cession, de recrutement, de communication et de commercialisation de produits, de crédits, de partenariats, de gestion commerciale, des risques, de gestion comptable et financière, et de manière générale toute proposition dont les attributions dépassent celles des comités ad hoc ; - Suivre régulièrement les réalisations de la Banque sur l'ensemble des sujets majeurs (commercial, risques, etc.) ; - Évaluer et émettre des propositions sur : - les orientations, les objectifs stratégiques et les programmes d'actions d'ABB et veiller au suivi de leur mise en œuvre ; - la politique de partenariats de la Banque et suivi des accords de partenariat stratégique. - Initier les projets impactant le fonctionnement et le développement de la Banque. - Émettre au besoin et tant que nécessaire un avis sur les sujets et thématiques qui lui sont soumis ; - Procéder à l'ensemble des arbitrages qui lui sont soumis ; - Analyser de la veille stratégique et commerciale.	Quinzaine
Comité de Direction	- Représente l'instance de réflexion, de concertation et d'échange sur les orientations opérationnelles de la Banque ; - Suit l'activité et les réalisations de chaque Direction de la Banque et assure la coordination entre les différentes entités de la Banque ; - Permet d'assurer la communication entre le Directoire, les Pôles, et les différentes Directions transverses ; - Permet de Communiquer des informations générales relatives à la vie de la Banque.	Trimestriel
Comité ALM et Placements	- Définir, mettre en œuvre et assurer un suivi de la gestion du bilan ; - Protéger les marges d'intérêt de la Banque contre toute évolution défavorable des conditions du marché afin de garantir la pérennité et la continuité des résultats ; - Décider des placements et procéder aux arbitrages conformément à la Politique de placement et dans les limites de risques approuvées par le Conseil de Surveillance ; - Suivre les indicateurs de risques relatifs aux positions et placements de la Banque ; - Donner plus de visibilité sur les emplois et sur les ressources de la Banque avec maintien des risques financiers de la Banque à des niveaux acceptables ; - Anticiper l'évolution de l'environnement financier et réglementaire de la Banque et intégrer leur impact sur les grands équilibres du bilan ; - Assurer une gestion dynamique des fonds propres de la Banque et leur adéquation aux différentes contraintes réglementaires et aux seuils de tolérance fixés en interne ; - Assurer le pilotage des différentes activités par une meilleure gestion du couple gestion / rentabilité - Contribuer à la définition de la stratégie financière et assurer le suivi des décisions prises, notamment dans les domaines suivants : - Elaboration du système de tarification des crédits à la clientèle ; - Gestion de la liquidité à moyen et long terme ; - Gestion dynamique des fonds propres.	Trimestriel
Comité Global des Risques	- Supervise le dispositif mis en place pour la gestion des risques (crédits, marchés et opérationnels) ; - Suit l'évolution de la cartographie des risques ; - S'assure que les actions relatives au plan d'atténuation des risques sont bien mises en place ; - Suit l'avancement des travaux liés au Plan de Continuité d'Activité ; - S'assure que les exigences réglementaires édictées par Bank Al-Maghrib sont respectées ; - Ce comité est subdivisé en deux comités : Comité des Risques Opérationnels et Comité des Risques Financiers.	3 fois par an
Comité Contrôle Interne	- Veille à la cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne compte tenu du profil de risque de la Banque et des exigences réglementaires édictées par Bank Al-Maghrib ; - Assure le suivi des actions de contrôle permanent et périodique, ainsi que les actions d'amélioration des processus en vue d'atténuer les risques.	3 fois par an
Comité relations clientèle et Qualité	- Surveiller la qualité de service à travers l'évolution des indicateurs, l'analyse des constats et la proposition des objectifs d'amélioration ; - Améliorer la qualité de service et la satisfaction client de manière continue ; - Analyser les résultats des enquêtes de satisfaction et des visites mystères et propose des actions d'amélioration au bénéfice du client ; - Décider les améliorations du système de management de la Qualité ; - Veiller à l'efficacité du processus de traitement des réclamations et l'amélioration des process qui sont à leur origine ; - Analyser les dysfonctionnements relevés et mise en place des actions correctives.	Semestriel
Comité Conformité et Gouvernance	- Mettre en place les mécanismes de conformité et gouvernance relevant de ses compétences et suivre leur déploiement ; - Suivre les réalisations et projets relatifs à la conformité ; - Examiner les règles de gouvernance de la Banque ; - Suivre le déploiement des règles de déontologie actées par la Banque ; - Veiller à la sensibilisation des différentes entités de la Banque concernant les règles de gouvernances réglementaires et procédurales en vigueur.	Semestriel



Communication Financière au 30 juin 2025



Comité Réseau	- Suit les réalisations commerciales des régions par rapport aux objectifs ; - Coordonne les actions de pilotage du réseau ; - Assure une interface entre le réseau et le siège ; - Suit les besoins de fonctionnement du réseau ; - Suit les lancements de nouveaux produits.	Trimestriel
Comité commercial	- Analyse les réalisations commerciales ; - Valide et supervise les activités commerciales en fonction de la stratégie de la Banque ; - Passe en revue les actions du Développement Commercial ; - Suit les actions de marketing, de communication et permet de valider les plans d'actions relatifs aux nouveaux produits à lancer ; - Fait le point sur les différentes campagnes de communication ; - Présente les différentes études et benchmarks réalisés ; - Fait le point sur la veille concurrentielle.	Mensuel
Comité achats	- Suivre, délibérer et arbitrer de la passation des marchés suivant le règlement des marchés et les procédures internes ; - Mettre en œuvre la politique de réduction des coûts d'achat ; - Proposer toutes modifications et amendements du Règlement des marchés, modalités et conditions de passation des marchés, composition des commissions.	Mensuel
Comité des crédits	- Statuer sur les dossiers de crédits immobiliers ou à la consommation suivant les pouvoirs d'octroi ; - Statuer sur les demandes de dérogations dans le respect des procédures internes.	Continu
Comité SI	- Présentation des projets SI ; - Pilotage des projets SI et exposé de leur état d'avancement ; - Exécution et suivi des orientations stratégiques décidées par les entités dirigeantes Al Barid Bank ; - Prise en charge des besoins exprimés par les entités AL BARID BANK.	Trimestriel
Comité RH	- Définir les actions à mener par les entités concernées en matière de gestion des ressources humaines ; - Assurer la politique de développement du capital humain (recrutement, nomination etc.) ; - Piloter la gestion des affaires administratives et de rémunération et en assurer le suivi ; - Mettre en place les orientations pour la mise en place des procédures internes et du règlement intérieur.	Trimestriel
Comité Nouveaux Produits	- Statuer sur les nouveaux produits et services à mettre en place dans le cadre du développement des activités de la Banque ; - Présenter les différentes études et benchmarks réalisés ; - Mettre en place les orientations pour la mise en place de nouveaux produits ; - Présenter des nouveaux produits. - Présenter des éléments relatifs aux nouveaux produits : tarification, risques, conformité...etc.	3 fois par an
Comité PCA	- Faire le point et apporter les ajustements nécessaires pour la bonne gestion de toute crise ou pandémie ; - Remonter les incidents et problèmes intervenus par domaine métier et décider des actions à mener afin de garantir la continuité de l'activité ; - Veiller au bon déroulement des mesures mises en place et les adapter à l'évolution des crises ou pandémies.	Au besoin (quotidien/ hebdomadaire /mensuel)

2. Principaux acteurs de la gestion des risques

La gestion des risques de la Banque est supervisée par le Conseil de Surveillance, ses comités spécialisés, notamment le Comité d'Audit et le Comité des Risques. La gestion courante est assurée par les différents acteurs sous la conduite du Directoire.

La gestion des risques est encadrée par une stratégie globale de gestion des risques validée par le Conseil de Surveillance qui définit le cadre d'appétence aux risques de la Banque et les différents dispositifs pour une bonne maîtrise des risques. Cette stratégie est appuyée par des politiques détaillées par nature de risques.

Les acteurs du dispositif de gestion des risques et de contrôle sont les suivants :

➤ Secrétariat Général

Le Secrétariat Général a, notamment, pour missions de mettre en place un dispositif robuste de maîtrise des risques et de contribuer au développement des activités en optimisant la rentabilité de la Banque ajustée par les risques.

➤ Risk Management

Rattaché au Secrétariat Général, le Risk Management a pour mission principale de mettre en place un dispositif de gestion des risques conforme aux orientations du management de la Banque et des exigences réglementaires. Dans l'exercice de ses fonctions, il concilie une totale indépendance par rapport aux métiers et une collaboration étroite avec les entités opérationnelles qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'elles réalisent. Dans ce cadre, le Risk Management :

- Contribue à la définition et la mise à jour de la politique de gestion globale des risques ;
- Propose les limites risques de la Banque et suit leur respect par les opérationnels ;
- Met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques et rend compte régulièrement de leur nature et leur ampleur au Directoire ;
- Recense et évalue l'ensemble des risques encourus ;
- Définit, en concertation avec les métiers, les plans d'action pour la réduction des risques majeurs ;

- Définit les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- Met en place un dispositif de continuité d'activité conforme aux exigences réglementaires ;
- S'assure de l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au niveau des risques ;
- Tient le Directoire informé de l'exposition de la Banque à l'ensemble des risques encourus ;
- Produit les reportings Risque internes et réglementaires.

➤ Division Conformité & Division Juridique

Ces deux entités veillent à la conformité de la Banque aux lois et règlements en vigueur et assurent la veille juridique et réglementaire.

➤ Audit Interne et Inspection

Ces deux entités sont en charge du contrôle périodique de l'ensemble des activités et process de traitement de la Banque. Elles sont rattachées à la Présidence du Directoire.



Communication Financière au 30 juin 2025



> Direction Crédits

Cette entité a pour mission principale de veiller à la qualité des engagements de la Banque et de mettre en œuvre la politique de crédit validée par les instances de gouvernance de la Banque.

Elle a pour rôle de veiller au bon déroulement des processus de traitement des dossiers de crédit.

> Direction Contrôle Permanent

Cette entité est en charge de la conception et de l'animation du dispositif de contrôle permanent dans toutes les lignes métiers de la Banque.

Elle est structurée en deux divisions, l'une en charge du contrôle du réseau et l'autre des entités centrales (Finances, back-office, etc.).

La Division Contrôle Permanent est en charge de la mise en œuvre des diligences du contrôle permanent au niveau des entités centrales d'Al Barid Bank. Elle est structurée en :

- Service contrôle interne de la Direction des Traitements et Flux regroupant l'ensemble des centres de traitement Back office ;
- Service contrôle interne SI est en charge de la conception, la structuration, le déploiement et le suivi de la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent au sein de la Direction Systèmes d'Information ;
- Service contrôle interne Finances, RH, crédit et juridique ;
- Service Contrôle Achats.

> Recouvrement

Le Recouvrement a pour mission de recouvrer les créances impayées, à travers différentes actions de relances (appels téléphoniques, lettres de mise en demeure...) et contribuer ainsi à réduire le coût du risque.

> Direction Contrôle de gestion et Planification

La gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire relève en partie de la responsabilité de la Direction Contrôle de Gestion et Planification.

> Normes et Sécurité des Systèmes d'Information

Cette entité est en charge de l'élaboration des normes de sécurité informatique et contrôle leur respect permettant la maîtrise des risques SI.

> Directions opérationnelles

La responsabilité première en matière de contrôle et de gestion des risques demeure celle des pôles et métiers. En conséquence, les Directions opérationnelles (Réseau, Traitements et Flux, Activités de Marché...) intègrent la dimension risque et contrôle dans le cadre de la gestion quotidienne de leurs activités.

3. Contrôle Interne :

Le dispositif de contrôle interne de la Banque tient compte des usages professionnels les plus reconnus en la matière, notamment la réglementation régissant les établissements de crédit, les recommandations du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Etablissements

Publics, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

3.1. Description du dispositif du Contrôle Interne :

Le dispositif de contrôle interne de la Banque tient compte des usages professionnels les plus reconnus en la matière, notamment la réglementation régissant les établissements de crédit, les recommandations du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

Le Contrôle Interne est organisé en Contrôle Permanent et Contrôle Périodique :

- Le Contrôle Permanent est assuré en premier lieu par les opérationnels et en second lieu par des fonctions spécialisées au sein des entités. En troisième lieu, une entité indépendante et dédiée est en charge des travaux de conception et de suivi de la mise œuvre des contrôles.
- Le Contrôle Périodique est assuré au moyen de missions, par des ressources autres que celles intervenant dans le Contrôle Permanent. Il est exercé par l'Audit Interne et l'Inspection.

Le Conseil de Surveillance procède, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Al Barid Bank dispose de chartes d'audit interne, de conformité et de contrôle interne validées par les instances de gouvernance, qui spécifient notamment les principes généraux, les missions, les attributions et les moyens alloués à ces fonctions.

3.2. Niveaux de Contrôle :

L'architecture générale du Contrôle Interne est structurée en quatre niveaux :

- **Le premier niveau de contrôle** qui relève de la responsabilité des opérationnels qui doivent s'assurer que les opérations réalisées sont conformes aux procédures et réglementations en vigueur.
- **Le deuxième niveau de contrôle** relève de la responsabilité du niveau hiérarchique N+1.
- **Le troisième niveau de contrôle** est celui des fonctions de contrôle permanent, de gestion des risques et de la conformité.
- **Le quatrième et dernier niveau de contrôle** est réalisé par les fonctions de contrôle périodique, à savoir l'Audit Interne et l'Inspection.

En outre, l'ensemble des processus de la Banque est organisé de manière à assurer, au long de toutes les étapes, une totale indépendance entre les unités opérationnelles chargée de l'exécution des opérations et les unités qui assurent la validation et la comptabilisation.

3.3. Moyens mis à la disposition des différents organes en charge du contrôle interne :

Moyens humains :

Les différents organes du contrôle interne sont dotés de moyens humains dédiés leur permettant d'assurer leurs missions dans des conditions adéquates.

Moyens techniques :

Al Barid Bank dispose d'une solution progicielle de « gestion des risques, contrôle, et audit interne » conformément aux exigences réglementaires. Cette solution permet la gestion du référentiel des risques et contrôles de façon automatisée et sécurisée, la garantie de la bonne exécution des plans d'audit et de contrôle, l'enregistrement des résultats d'interventions et la production des indicateurs et reportings destinés aux instances de gouvernance de la Banque.

D'autres outils d'information et de pilotage, notamment ceux du contrôle de gestion sont mis en place pour mesurer les risques et la rentabilité.

4. Gestion des principaux risques de la Banque :

Sur base consolidée, la répartition des risques pondérés par nature est fournie dans le tableau ci-dessous :

	30.06.2025	30.06.2024	Var. en %
RISQUES DE CREDIT	13 715 435	11 182 044	22,7%
RISQUES DE MARCHE	8 803 363	5 266 015	67,2%
RISQUES OPERATIONNELS	5 309 758	4 373 589	21,4%
TOTAL RISQUES PONDERES	27 828 556	20 821 648	33,7%

4.1. Risques de crédit :

> Politique de crédit :

En matière de crédit, Al Barid Bank a pour politique d'adresser le segment des particuliers en leur offrant une gamme complète de produits composée de l'avance sur salaire, du crédit immobilier et du crédit à la consommation.

L'avance sur salaire est gérée en interne, tandis que la gestion des crédits à la consommation et immobiliers sont sous-traités chez des partenaires de référence (Sofac pour le crédit à la consommation et Wafa Immobilier pour le crédit immobilier).

Al Barid Bank octroie les crédits à l'ensemble des catégories socio-professionnelles (salariés, fonctionnaires de l'Etat, Marocains Résidents à l'Etranger (MRE), les clients à revenus irréguliers ou modestes éligibles au FOGARIM, ...etc.).

Les plafonds des crédits, les règles d'octroi et les garanties exigées sont fixés dans des fiches-produits. Al Barid Bank a mis en place, en conformité avec les exigences réglementaires, un dispositif de gestion des risques de crédit ayant pour objectif de préserver la santé et la qualité de l'ensemble des créances détenues sur les particuliers.

Ce dispositif se caractérise par les éléments suivants :

- Une séparation nette entre les entités en charge du montage des dossiers de crédit, de l'octroi et de la gestion des risques de crédit ;



Communication Financière au 30 juin 2025

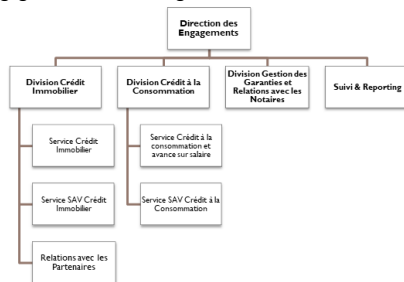


- Une analyse-risque détaillée des demandes de crédit avant octroi ;
- Une couverture des risques par les garanties (garanties hypothécaires pour le crédit immobilier, délégations d'indemnité d'assurance en cas de décès...) ;
- Des plafonds par bénéficiaire de crédits ;
- Une tarification des crédits indexée sur le profil de risque des emprunteurs et la durée des prêts ;
- Un système de délégation de pouvoirs de signature pour l'octroi des crédits ;
- Une analyse du comportement et comptes des clients post-octroi des crédits ;
- Un dispositif de gestion des crédits sensibles ;
- Une gestion réactive du recouvrement amiable ;
 - Une gestion rigoureuse du contentieux.

Les dossiers de crédit contiennent l'ensemble des pièces justificatives exigées par la réglementation de la Banque Centrale et qui permettent de s'assurer de la solvabilité du client préalablement au déblocage des crédits. Ces dossiers sont revus périodiquement pour s'assurer de leur exhaustivité.

➤ Organisation de la fonction crédits :

La fonction Crédit est rattachée à la Direction des Engagements, et est organisée comme suit :



Les entités en charge du suivi et de la gestion du risque de crédit sont les suivantes :

En matière de crédit immobilier : le prestataire Wafa Immobilier assure la gestion du crédit immobilier pour le compte d'Al Barid Bank. Cette gestion pour compte porte sur différents volets : l'étude-risque, la gestion des garanties, le recouvrement le SAV (service après-vente) ...etc.

Les autorisations des dossiers de crédit immobilier relèvent de la responsabilité des entités suivantes et ce, selon les niveaux de délégations en place au sein de la Banque :

- Le prestataire Wafa Immobilier ;
- La Direction des Crédits d'Al Barid Bank ;
- Le Pôle Marketing et Développement Commercial de la Banque ;
- Le Directoire au-delà d'un seuil interne.

Le Service Risques de Crédit qui relève du Risk Management d'Al Barid Bank est l'entité en charge du suivi du risque de crédit. Ce Service émet des avis risques sur les règles d'octroi, suit la qualité des engagements de la Banque à travers le calcul et le monitoring d'indicateurs de risques de crédit (impayés, coût du risque...etc.) et émet des recommandations pour maintenir la qualité du portefeuille crédits de la Banque. Conformément aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques, le Risk Management est indépendant des entités d'octroi des crédits (en l'occurrence la Direction des Crédits)

ce qui garantit une impartialité parfaite dans l'émission de recommandations.

En matière de crédit à la consommation : le prestataire SOFAC assure la gestion du crédit à la consommation pour le compte d'Al Barid Bank. Cette gestion porte sur les différentes étapes de la chaîne de traitement des crédits à la consommation : l'étude-risque, le recouvrement...etc.

Un système de délégation de pouvoirs d'autorisation des dossiers de crédit à la consommation a été mis en place. Ces pouvoirs sont octroyés, en fonction des montants des crédits, aux entités suivantes :

- La plateforme Sofac ;
- La Direction des Crédits ;
- Le Pôle Marketing et Développement Commercial ;
- Le Directoire au-delà d'un seuil interne.

Le Service Risques de Crédit qui relève du Risk Management d'Al Barid Bank est l'entité en charge du suivi du risque de crédit. Il émet des avis-risques sur les règles d'octroi, suit la qualité des engagements de la Banque à travers le calcul et le monitoring d'indicateurs de risques de crédit (impayés, coût du risque...etc.) et émet des recommandations pour maintenir la qualité du portefeuille crédits de la Banque. Conformément aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques, le Risk Management est indépendant des entités d'octroi des crédits (en l'occurrence la Direction des Crédits) garantissant ainsi une impartialité parfaite dans l'émission de recommandations.

En matière du Découvert Rahty : l'autorisation des dossiers avances sur salaires incombe selon les montants en jeu et les délégations de pouvoirs définies aux entités suivantes :

- Les Directions Régionales
- La Direction des Crédits
- Le Pôle Secrétariat Général

Le Service Risques de Crédit est l'entité en charge du suivi et de la gestion du risque de crédit au niveau d'Al Barid Bank. Ce service relève de la Direction Adjointe Risk Management, elle-même rattachée au Secrétariat Général.

En matière de gestion des dépassements non autorisés sur compte :

- **Le Service Risques de Crédit** qui relève du Risk Management effectue un suivi quotidien des comptes enregistrant des dépassements non autorisés. Il identifie les anomalies ayant conduit à ces dépassements, remonte les alertes quotidiennes aux entités concernées et met en place en concertation avec les directions concernées des plans d'action pour corriger ces anomalies.
- **La Division Recouvrement** est responsable du recouvrement des créances nées des dépassements non autorisés.

➤ Procédures de traitements des crédits :

L'activité-crédit est encadrée par des procédures internes fixant les processus de traitement de ces crédits depuis la réception de la demande du client jusqu'à la clôture du dossier en passant par la gestion des événements SAV (rachats, changement de durée de remboursement...etc.), le recouvrement et la délivrance de la mainlevée.

➤ Centralisation des risques :

Al Barid Bank dispose d'une seule filiale, en l'occurrence Barid Cash qui est un établissement de paiement. Al Barid Bank étant la seule entité du Groupe Barid Al Maghrib habilitée à distribuer les crédits à la clientèle, les seuls engagements (crédits) du Groupe sont portés par Al Barid Bank. Celle-ci dispose d'un système d'information lui permettant d'avoir une visibilité, à tout moment sur l'ensemble des engagements et produits d'un client donné. De plus, aucun dossier de crédit (Crédit Immobilier ou Crédit à la Consommation) ne dépasse 5% des fonds propres de la Banque, ce qui dénote de la faible exposition au risque de concentration du crédit aux particuliers au niveau d'Al Barid Bank.

➤ Système de cotation :

Pour mieux évaluer les risques liés à l'octroi des crédits, et mieux apprécier le profil risque des demandeurs de crédit, Al Barid Bank s'appuie sur un système de Scoring.

Pour le Crédit à la Consommation, Une nouvelle grille de Scoring a été mise à jour en 2022. La méthode d'obtention de cette grille s'est basée sur l'estimation du comportement de toutes les demandes, pour développer un modèle de score sur les comportements observés et estimés. Ce Scoring tient compte, notamment, des critères suivants : Durée du prêt, Montant du prêt / Revenu, Age client, Sexe Client, Situation au logement, Ancienneté dans l'emploi Client, Catégorie Profession client x Minimum Vital, Nombre d'impayés sur les 12 derniers mois.

Ce modèle de Scoring est évalué à travers l'indice de Gini ainsi que l'indice de stabilité.

Pour le Crédit Immobilier, Al Barid Bank s'appuie sur l'expertise de son partenaire Wafa Immobilier qui est responsabilisé contractuellement sur un coût du risque cible. Chaque demande de crédit immobilier fait l'objet d'une étude-risque détaillée appuyée par le rapport de solvabilité du client demandeur. Le financement du prêt immobilier donne lieu à l'inscription d'une hypothèque de premier rang en faveur d'Al Barid Bank.

➤ Provisionnement des créances en souffrance :

Le provisionnement des créances en souffrance se fait conformément à la circulaire 19/G de la Banque Centrale. Le processus de déclassement des créances en souffrance est déroulé trimestriellement en associant l'ensemble des acteurs concernés (notamment réseau, crédits, recouvrement, risques, juridique, contentieux, comptabilité, traitements et SI) avec la validation du Directoire.

➤ Périodicité de revue des dossiers de crédit :

Les dossiers de crédit sont revus à chaque fois que les circonstances l'exigent et au minimum une fois par an.

➤ Ratio de solvabilité :

A fin juin 2025, le ratio de solvabilité sur base consolidée s'élève à :



Communication Financière au 30 juin 2025



	30.06.2025	30.06.2024
Ratio T1	19,38%	20,24%
Ratio T2	0,86%	1,15%
Ratio de solvabilité	20,24%	21,39%

A fin juin 2025, le montant des risques pondérés de crédit, sur base consolidée, s'élève à 13 715 435 KMAD comme le montre le tableau suivant :

	30.06.2025	30.06.2024	Var. en KMAD	Var. en %
RISQUES DE CREDIT	13 715 435	11 182 044	2 533 391	22,7%

➤ Approbation par le Conseil de Surveillance :

Le dispositif de gestion des risques de crédit est approuvé par le Comité des Risques. Il est à noter que l'exposition aux risques de crédit est régulièrement portée à la connaissance des organes de gouvernance (Conseil de Surveillance et le Comité des Risques qui en est l'émanation) pour les tenir informés de l'évolution du profil de risques de la Banque.

Le tableau ci-dessous renseigne sur la répartition du risque de crédit par catégorie d'exposition, sur base consolidée.

	30.06.2025		30.06.2024		Variations en KMAD	
Catégorie d'exposition	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque souverain	-	-	-	-	-	-
Risques sur les établissements de crédit	105 511	8 441	154 969	12 398	49 458	3 957
Risque sur les entreprises	513 492	41 079	422 947	33 895	90 545	7 184
Risques sur la clientèle de détail	5 157 622	412 610	4 526 720	362 138	630 902	50 472
Risques autres actifs	7 910 462	632 837	6 077 409	486 193	1 833 053	146 644
Risques PRO-TPE	28 349	2 268	-	-	28 349	2 268
Total des risques de crédit pondérés	13 715 435	1 097 235	11 182 044	894 564	2 533 391	202 671

Comme Al Barid Bank n'a pas d'exposition sur des contreparties à l'étranger, l'ensemble de ses risques pondérés sont logés au Maroc.

4.2. Risque de concentration :

Le risque de concentration est mesuré au travers des ratios de division des risques par contrepartie ou groupe de contreparties appartenant à un même groupe d'intérêt.

Al Barid Bank veille au respect des coefficients maxima de division des risques fixés par la Banque centrale ainsi que des limites-risques internes.

L'état B23 (repris ci-après), présente les contreparties dont les engagements pondérés sont supérieurs ou égaux à 10% des fonds propres de la Banque.

Nombre de bénéficiaires	Montant brut global des risques	Dont crédits par décaissement	Dont Titres de créances et Titres de propriété	Crédits par signature (de financement et de garantie données)	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire	Risque net après application des techniques ABC et déductions
4	3 122 135	-	3 122 135	-	-	1 256 150

4.3. Risques de marché :

Du fait de la détention de positions en devises et d'un portefeuille de transaction et de placement, Al Barid Bank est exposée au risque de change et au risque de taux.

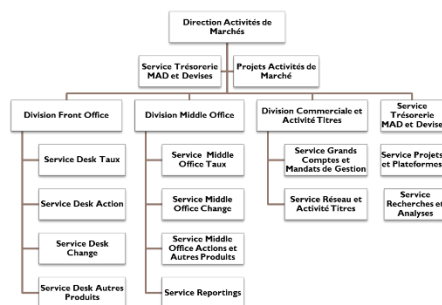
Le **risque de taux** est le risque de variation de la valeur des positions ou des flux de trésorerie future d'un instrument financier inclus dans le portefeuille de

négoce du fait de l'évolution défavorable des taux d'intérêts sur le marché.

Le **risque de change** correspond au risque de pertes sur positions de change du fait de l'évolution défavorable des cours de change sur le marché.

Si la gestion des opérations de marché relève de la Direction Activités de Marchés, le suivi des risques de marché est réalisé par une entité indépendante : à savoir le Service Risques de Marché relevant de la Division Risk Management.

➤ Organisation de la Direction Activités des Marchés :



➤ Politique de placement de la Banque :

Les activités de marché sont encadrées par les orientations édictées par la politique de placement, la stratégie de la Banque et les décisions et recommandations du Comité de Placement.

Elles sont déployées dans le respect de la Politique des Risques et des limites risques qui encadrent chaque instrument, en termes d'exposition et types opérations.

Il est à rappeler que les placements en titres émis par le Trésor ou avec garantie de l'Etat constituent une grande part des placements pour satisfaire à l'exigence de sécurité.

Par ailleurs, pour obtenir un niveau satisfaisant de liquidité, une part des placements est effectuée en actifs liquides pouvant être mobilisés très rapidement, principalement des OPCVM.

La Salle des Marchés a pour objectif la diversification des placements en investissant dans divers instruments et ce afin d'optimiser les rendements et améliorer le rapport entre le risque lié aux actifs et leur rendement.

➤ Système de surveillance et de mesure du risque de marché :

Al Barid Bank dispose d'une politique globale de gestion des risques, formalisée et validée par le Directoire et le Conseil de Surveillance, qui détaille la manière de gérer l'ensemble des risques encourus par la Banque, notamment les risques de marché.

Le risque de taux et le risque de change sont les principaux risques auxquels Al Barid Bank est exposée. Leur suivi est assuré par le Service Risques de Marché, rattaché à la Direction Adjointe Risk Management.

Le risque de taux découle des placements réalisés directement par la Salle des Marchés et ceux réalisés par les différents organismes mandatés par la Banque. Chaque opération de placement envisagée par la Salle des Marchés est précédée par une analyse du risque inhérent à ladite opération et n'est réalisée qu'après

approbation du Directoire ou du Comité ALM et Placements. Des limites-risques fixées par le Directoire et validées par le Conseil de Surveillance, encadrent les différentes prises de position. Ces limites sont déclinées par instrument, par contrepartie, par transaction, par intervenant. Le contrôle du respect des limites est effectué par le Service Risques de Marché qui relève de l'entité en charge du Risk Management.

Pour les placements réalisés par les mandataires, ils sont encadrés par des mandats de gestion précisant la nature des actifs éligibles à l'achat et les taux de rendements minimums garantis ou espérés. Les mandataires communiquent à la Banque de façon hebdomadaire et mensuelle des reportings de gestion portant sur la valorisation, la sensibilité et la durée des actifs sous-jacents ainsi que sur le taux de rendement réalisé. Des comités de suivi avec les organismes mandatés par la Banque pour gérer une partie de ces placements sont régulièrement tenus. Pour l'encadrement du risque de change, des limites risques sont fixées : limite de position par devise, limite de position globale, etc.

L'entité en charge du Risk Management assure un suivi quotidien de la position change de la Banque et s'assure du respect des limites fixées.

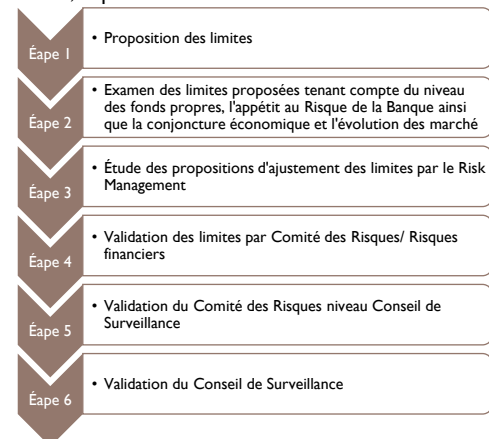
Al Barid Bank a opté pour la méthode standard pour le calcul des exigences en fonds propres au titre de cette catégorie de risques.

➤ Système de limites :

Comme susmentionné, l'ensemble des activités de marché de la Banque est encadré par un set de limites-risques.

Procédure d'élaboration des limites :

Pour encadrer les risques de marché, une série de limites est mise en place. Pour établir et valider ces limites, le processus suivant est mis en œuvre :



Les limites-risques sont révisables au minimum une fois par an. Elles peuvent être révisées à une fréquence plus courte si le Risk Management ou la Direction des Activités de Marché estiment que la conjoncture, l'exige. Pour valider d'éventuelles nouvelles limites sur l'activité de marché, tout le processus décrit au-dessus doit être respecté.

Nature des limites établies :

- Limite par portefeuille
- Limite par contrepartie
- Limite du risque de taux
- Limite du risque de change



Communication Financière au 30 juin 2025



- Limites Prêts/Emprunts de Trésorerie & Prêt à Blanc
- Limite par établissement financier

Monitoring des positions et des limites et gestion des dépassements

- Le monitoring des dépassements intra journalier se fait au niveau du Middle Office de la Direction Activités de Marché ;
- Le suivi des utilisations/limites est réalisé quotidiennement à travers le contrôle des reportings adressés par la Direction Activités des marchés ;
- Tout dépassement d'une limite risque de marché doit faire l'objet d'une demande préalable d'accord de dépassement adressé au Directoire ;
- Les notifications de dépassement non autorisé sont adressées à la Direction Activités des Marchés pour une régularisation sans délai.

➤ **Outils de gestion du risque :**

Un système informatique de gestion des opérations de marché (DIAPASON) est exploité par la Banque. Ce système inclut un modèle risques permettant de suivre les positions de la Banque, le respect des limites, la gestion des alertes et la production de reportings risque variés.

➤ **Scénarios de crise :**

Semestriellement, la Banque met en œuvre un programme de stress-tests pour mesurer la résistance de la Banque à des chocs extrêmes mais plausibles, notamment l'évolution défavorable des paramètres du marché. Les scénarii de choc pris en compte sont les suivants :

➤ **Pour le Portefeuille des bons du Trésor :**

Scénario : Hausse de 50 points de base de la courbe des taux en translation uniforme.

Scénario : Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme.

➤ **Pour le portefeuille de la dette privée (Emetteurs financiers privés) :**

Scénario : Hausse de 50 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 50 points de base.

Scénario : Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 75 points de base.

➤ **Pour le portefeuille de la dette privée (Emetteurs non financiers privés) :**

Scénario : Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 100%.

Scénario : Hausse de 200 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 200%.

➤ **Pour le portefeuille des OPCVM obligataires :**

Scénario : Baisse de 2,5% de la valeur liquidative.

Scénario : Baisse de 5% de la valeur liquidative.

➤ **Pour le portefeuille des OPCVM monétaires :**

Scénario : Baisse de 1% de la valeur liquidative.

Scénario : Baisse de 2% de la valeur liquidative.

➤ **Choc sur le marché des changes :**

Scénario : Appréciation ou dépréciation de 10% de la valeur du Dirham par rapport à l'Euro/au Dollar Américain.

Scénario : Appréciation ou dépréciation de 15% de la valeur du Dirham par rapport à l'Euro/au Dollar Américain.

Les résultats des stress-tests sont globalement satisfaisants. Ils sont régulièrement portés à la connaissance des organes de gouvernance de la Banque.

➤ **Approbation par les organes de gouvernance :**

Le dispositif de gestion des risques de marché est approuvé par le Comité des Risques. Il est à noter que l'exposition aux risques de marché (risques de taux, risques de change...) est régulièrement portée à la connaissance des organes de gouvernance (Conseil de Surveillance et le Comité des Risques qui en est l'émanation) pour les tenir informés de l'évolution du profil de risques de la Banque.

Au 30 juin 2025, le montant des risques pondérés de marché, sur base consolidée, s'élève à :

	30.06.2025	30.06.2024	Var. en KMAD	Var. en %
RISQUES DE MARCHÉ	8 803 363	5 266 015	3 537 348	67,2%

La déclinaison des risques de marché par nature est fournie par le tableau suivant :

En KDH	30.06.2025	30.06.2024	Var. en KMAD	Var. en %
Risque de change pondéré	476 904	192 062	284 842	148,3%
Risque de taux pondéré	8 171 519	5 003 348	3 168 171	63,3%
Risque sur titres de propriété pondéré	154 940	70 605	84 335	119,4%
Total risques de marché pondérés	8 803 363	5 266 015	3 537 348	67,2%

Le risque de taux est composé : du risque général, calculé selon la méthode de l'échéancier et du risque spécifique :

	30.06.2025	30.06.2024	Var. en KMAD	Var. en %
Exigences en fonds propres au titre du risque général de taux	390 318	259 798	130 520	50,2%
Exigences en fonds propres au titre du risque spécifique de taux	263 404	140 470	122 934	87,5%
Exigences en fonds propres au titre du risque de taux	653 722	400 268	253 454	63,3%
Risques pondérés de taux	8 171 519	5 003 348	3 168 171	63,3%

Les limites d'encadrement du risque de change intègrent la position par devise, la position globale, la position courte et la limite de « stop loss ». Elles sont déterminées sur la base des limites réglementaires. Les limites sont fixées pour chaque type d'exposition par le Conseil de Surveillance, via le Comité des Risques. Elles peuvent être révisées en fonction des besoins des lignes de produits et de l'évolution des marchés.

Conformément aux meilleures pratiques de la profession, Al Barid Bank a instauré un système de « stop loss » par produit qui repose sur la clôture immédiate d'une position générant une perte à l'atteinte d'un niveau prédéterminé.

Le Contrôle des risques de marché se fait en procédant à la comparaison des différentes mesures de risques avec les limites correspondant dont le respect incombe en permanence aux lignes de produits de la Salle des Marchés.

Les fonctions de contrôle relatives au suivi des risques de marché sont principalement assurées par les entités Middle Office & Risk Management de la Banque ;

Les entités Middle Office & Risk Management sont indépendantes du Front Office.

La politique de gestion des risques de marché est mise en œuvre comme suit :

- Identification des risques ;
- Évaluation des risques ;
- Maîtrise des risques ;
- Gestion opérationnelle des risques ;
- Surveillance des risques ;
- Reporting des risques.

4.4. Risques Opérationnels :

Le risque opérationnel est défini par Bank Al-Maghrib, comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Le dispositif mis en place pour gérer les risques opérationnels se base sur des procédures opérationnelles écrites qui prévoient pour chaque activité la sécurité des transactions, la séparation des fonctions et l'efficacité du traitement des opérations. Il se base également sur l'application des règles comptables découlant du plan comptable des établissements de crédit, la justification des comptes et la préservation de la piste d'audit.

Le processus de gestion des risques opérationnels est composé des principales étapes suivantes :

- Identification des risques ;
- Evaluation des risques en termes d'occurrence et d'impact financier ;
- Maîtrise des risques à travers la mise en place d'actions d'atténuation ;
- Suivi et reporting.

La Banque dispose d'un Plan de Secours Informatique (PSI) avec un site de back-up distant qui prévoit, en cas de sinistre, le basculement des activités sur ce site en réduisant les délais de réplication, le basculement des lignes téléphoniques, et le redéploiement des équipes.

La sécurité des systèmes d'information de la Banque est coordonnée par une direction dédiée indépendante incluant un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI).

La Direction des Normes et Sécurité des Systèmes d'Information veille au respect des normes en la matière et conduit les réalisations y afférentes : formation et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs de la Banque, test d'intrusion, etc. Elle coordonne la mise en œuvre des différentes actions



entreprises dans le cadre des opérations de suivi et de contrôle, ainsi que les projets renforcement de la sécurité du SI (normes & standards, traçabilité, habilitations, audits et contrôle, secours informatique, sécurité opérationnelle).

Les principales briques du dispositif de gestion des risques opérationnels sont les suivantes :

- Une cartographie des risques régulièrement mise à jour qui permet l'évaluation des niveaux de risques inhérents à chacun des processus de la Banque, après prise en compte des dispositifs de prévention et de contrôle ;
- Un plan d'atténuation des risques majeurs dont la mise en place est suivie de près et régulièrement ;
- Un dispositif de collecte des incidents (en central et au niveau du réseau) permettant la collecte et l'analyse des pertes subies par la Banque, suite à la matérialisation des événements de risques opérationnels ;
- Un ensemble d'indicateurs-clés des risques opérationnels permettant de piloter et maîtriser les risques majeurs ;
- Un système d'alertes automatiques pour alerter en amont sur les risques de pertes opérationnelles ;
- Un reporting risques opérationnels permettant de suivre de près l'état d'avancement des chantiers en cours ainsi que d'avoir une vue globale sur les principales pertes subies (déficits de caisse, fraudes, etc.) ;
- Un dispositif PCA conforme aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques en la matière.

A fin juin 2025, le montant des risques opérationnels pondérés, sur base consolidée, s'élève à :

	30.06.2025	30.06.2024	Var. en KMAD	Var. en %
RISQUES OPERATIONNELS	5 309 758	4 373 589	936 169	21,4%

5. Risques de liquidité :

Al Barid Bank veille en permanence à la conservation d'un stock d'actifs liquides lui permettant de faire face à tout moment à ses engagements. Elle veille aussi à maintenir de bonnes relations avec les principaux acteurs du marché.

Al Barid Bank veille en permanence à la conservation d'un stock d'actifs liquides lui permettant de faire face à tout moment à ses engagements. Elle veille aussi à maintenir de bonnes relations avec les principaux acteurs du marché.

Le risque de liquidité est mesuré au travers du calcul des gaps de liquidité, des ratios réglementaires de liquidité ainsi qu'à travers la réalisation d'un ensemble de stress-tests de liquidité.

Au 30 juin 2025, Al Barid Bank maintient une position de liquidité solide et conforme aux exigences prudentielles de Bank Al-Maghrib.

Le ratio de liquidité à court terme LCR, calculé conformément à la réglementation en vigueur, s'établit à 464,40%, soit un niveau largement supérieur au seuil réglementaire de 100%. Parallèlement, le Ratio NSFR atteint 239,02%, traduisant une structure de financement stable et durable, bien au-delà de l'exigence minimale fixée à 100%. Ces performances

reflètent la robustesse du dispositif de gestion de la liquidité et la capacité de la Banque à faire face à ses engagements à court et à long terme.

La Banque effectue régulièrement des prévisions de liquidité et de trésorerie intégrant différentes hypothèses d'évolution des activités et des scénarii d'évolution des marchés pour s'assurer de l'efficacité des mesures prises et ajuster les plans d'action en continu.

6. Risque global de taux d'intérêt :

6.1. Risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire :

Le risque de taux d'intérêt est l'un des risques les plus importants encourus par les banques. Il découle de la nature de l'activité de la banque avec la transformation des ressources essentiellement à vue ou à court terme (non échancées), en emplois à long terme essentiellement à taux fixe. Cette transformation n'étant pas adossée parfaitement, génère un risque de taux qui doit être identifié, mesuré, suivi et couvert.

6.2. Dispositif de gestion du risque global de taux :

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque de taux s'opère :

- Une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;
- En adossement au processus de planification (à moyen terme, orientations stratégiques et plans de développement) ou de budget (projection à court terme), permettant d'accompagner ces processus et de prendre en compte les évolutions des activités et du bilan de la Banque ;
- À l'occasion des changements importants portant sur les produits ou la tarification pour en évaluer les impacts.
- À l'occasion du lancement de nouveaux produits ou toute nouvelle activité ayant un impact sur la situation du bilan et comportant des risques de taux, de liquidité ou de change.

L'entité ALM prend en charge, au cours du processus de lancement, la mesure des précités et calcule l'impact sur la situation financière de la Banque tant à court qu'à moyen et long terme et ce en veillant notamment au respect des limites en vigueur.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- Une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur selon les conventions d'écoulement de la Banque.
- Un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur la marge nette d'intérêt et les fonds propres réglementaires, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- Un système de limites en termes d'impact des risques, par rapport à la marge nette d'intérêt

et aux fonds propres réglementaires, validé par le Comité ALM.

La gestion du risque de taux d'intérêt d'Al Barid Bank vise à immuniser les marges d'intérêt ainsi que les fonds propres contre l'effet des fluctuations de taux d'intérêt (à la hausse comme à la baisse) :

- Sur un horizon à court terme, la politique de gestion du risque de taux a pour objectif d'immuniser les marges d'intérêt suite à une variation brutale des taux d'intérêt sur le même horizon ;
- Sur le long terme, la politique de gestion du risque de taux a pour objectif de réduire la sensibilité des fonds propres de la Banque sur tout l'horizon.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global est présentée au Comité ALM de la Banque (ALCO) qui se tient à fréquence régulière et qui permet de prendre les décisions permettant de maîtriser ce risque. Celui-ci :

- Valide l'ensemble des éléments du dispositif, principalement les conventions d'écoulement de l'ensemble des postes du bilan qui sont révisées périodiquement ou à l'occasion de changement de produit ou de tarification ;
- Examine les positions de risque de taux sur base trimestrielle, et assure un suivi en termes d'impasses de taux et de sensibilités à court terme ou à long terme ;
- S'assure du respect des limites et de la réalisation des actions prises pour réduire les gaps et sensibilités ;
- Décide des actions à entreprendre en termes d'instruments, de durées, de type de taux et des opérations de couverture si nécessaire.

6.3. Mesure et suivi du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire :

Al Barid Bank utilise plusieurs indicateurs pour mesurer le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire (hors activités trading). Il s'agit principalement de :

Les impasses de taux (différence entre flux actifs et flux passifs) par maturité : Celles-ci consistent à déterminer les échéanciers en taux de l'ensemble des actifs, passifs à taux fixes ou révisables :

- Jusqu'à la date de révision du taux pour les opérations à taux révisables ;
- Jusqu'à la date contractuelle pour les transactions à taux fixes ;
- Et suivant des conventions appuyées sur des modèles pour les éléments sans échéance contractuelle.

La sensibilité de la marge nette d'intérêt aux variations des taux d'intérêt qui permet de mesurer l'impact d'une variation de la courbe des taux sur les revenus d'intérêt (marge d'intérêt) de la Banque à court terme (exercice en cours) et ce dans le cadre de deux scénarii de stress tests.

La sensibilité de la valeur économique du bilan à une variation de taux qui permet de mesurer l'impact sur les fonds propres de catégorie I d'une variation de la courbe des taux sur tout l'horizon, et ce dans le cadre de 6 scénarii de stress tests.



Communication Financière au 30 juin 2025



Au 30 juin 2025, les impasses de taux se présentent comme suit :

(En milliards DH)	0-1 an	De 1 à 10 ans	Plus de 10 ans
Flux Actifs	50,4	15	9
Flux Passifs	50,7	29	0
GAP de taux	-0,3	-14	+9

Des simulations de différents scénarii de choc de taux sont effectuées pour déterminer leurs impacts sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur économique des fonds propres.

Au 30 juin 2025, la sensibilité pour un choc de hausse parallèle des taux de 200pbs est de -14 MDH, soit -1,05% de la MNI prévisionnelle.

En outre, la perte économique dans le cadre du scénario de pentification de la courbe des taux d'intérêt est de 529 MDH, soit 11,04% des fonds propres de catégorie I en conformité avec la limite réglementaire fixée à 15%.

Les impasses de taux et les résultats des stress tests sont présentés en Comité ALM qui décide des mesures de gestion et de couverture à prendre.

7. Risques de non-conformité :

Le dispositif de conformité mis en place a pour objectif la maîtrise du risque de non-conformité au sein de la Banque. Ce risque se définit comme étant « le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de conduite ».

Le dispositif de conformité d'Al Barid Bank est piloté par la Division Conformité qui a pour principales missions de définir et coordonner la stratégie de la Banque en matière de gestion des risques de non-conformité.

Sur le plan organisationnel, la Division Conformité est une structure indépendante, rattachée au Directoire. Elle comprend un service lutte anti-blanchiment international, un service lutte anti-blanchiment national, un service veille réglementaire et un service déontologie.

Les dispositifs de gestion du risque de non-conformité reposent sur :

- Un référentiel, de politiques, circulaires et procédures, actualisé couvrant le périmètre de la conformité ;
- Des outils automatisés permettant notamment le filtrage et le profilage de la clientèle et de ses opérations ;
- Un dispositif de sensibilisation et de formation sur les thématiques de déontologie et de lutte contre le blanchiment des capitaux au profit du personnel ;
- Une proximité des métiers et entités de la Banque dans la conformité des processus.

Le périmètre d'intervention de la Conformité couvre :

- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;

- Le contrôle de la conformité légale et réglementaire des activités et métiers ;
- La déontologie et l'éthique, y compris ceux des marchés ;
- Le contrôle du respect des normes de gouvernance.

8. Ethique et déontologie :

La Conformité Groupe est en charge de la gestion du dispositif d'éthique et de déontologie du Groupe. A ce titre, elle :

- Élabore et diffuse auprès des opérationnels le Code de déontologie Groupe ;
- Veille au respect des règles de déontologie professionnelle ;
- Produit les rapports définis par les autorités en matière d'éthique et de déontologie ;
- Organise et met en place des séances de sensibilisation et de formation pour les collaborateurs et dirigeants ;
- Prévient et gère les conflits d'intérêt qui peuvent naître notamment dans les relations entre les clients et les salariés ou les organes de direction. Elle s'assure de l'existence d'un dispositif et de procédures de nature à prévenir les conflits d'intérêt en son sein ;
- Prévient les cas de corruption à travers notamment la mise en place d'une cartographie dédiée, la formation des cadres et des personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence ;
- Prévient et détecte les abus de marché.

9. Fonds propres et ratio de solvabilité :

Conformément aux exigences réglementaires, Al Barid Bank calcule son ratio de solvabilité sur base sociale et sur base consolidée. Le périmètre de consolidation inclut la filiale Barid Cash détenue à 100% par Al Barid Bank et consolidée par intégration globale.

9.1. Les fonds propres de la Banque sur base consolidée :

En KDH	30.06.2025	30.06.2024	Var. en KMAD	Var. en %
Fonds propres de base CET I	3 692 189	2 513 664	1 178 525	46,9%
Fonds propres de catégorie I	5 392 189	4 213 664	1 178 525	28,0%
Fonds propres de catégorie 2	240 000	240 000	0	0%
Total fonds propres réglementaires	5 632 189	4 453 664	1 178 525	26,4%

Il convient de souligner que les fonds propres de catégorie I de la Banque incluent deux dettes perpétuelles pour un montant total de 1,7 milliard de dirhams.

Par ailleurs, les fonds propres de catégorie 2 de la Banque intègrent deux dettes subordonnées pour un montant global de 600 millions de dirhams. La première s'étale sur une maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 20/10/15 et date d'échéance le 20/10/2025. La seconde s'étale également sur une

maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 29/12/2017 et date d'échéance le 29/12/2027.

9.2. La composition des fonds propres réglementaires sur base consolidée :

Sur base consolidée, la composition des fonds propres, à fin juin 2025, se présente comme suit :

	30.06.2025	30.06.2024	Var. en KMAD
Capital	1 741 978	1 181 420	560 558
Réserves et RAN	2 269 550	1 715 397	554 153
Résultat net de l'exercice (+/-) moins dividendes prévus	246 020	188 209	57 811
Éléments à déduire (Immo. Incorporelles...)	-565 360	-571 362	6 002
Dispositions transitoires (*)	0	0	0
Fonds propres CET I	3 692 189	2 513 664	1 178 525
Fonds propres AT I	1 700 000	1 700 000	0
FP catégorie I	5 392 189	4 213 664	1 178 525
Dettes subordonnées et autres éléments	240 000	240 000	0
Dispositions transitoires	0	0	0
FP catégorie 2	240 000	240 000	0
Fonds propres réglementaires	5 632 189	4 453 664	1 178 525

(*) les dispositions transitoires correspondent à l'impact de la norme IFRS9

Les éléments déduits des fonds propres de base correspondent aux immobilisations incorporelles.

9.3. Exigences en fonds propres :

Pour le calcul des exigences en fonds propres, Al Barid Bank retient les approches suivantes :

Risque Bâlois	Approche retenue par Al Barid Bank
Risque de crédit	Approche standard
Risque de marché	Approche standard/ méthode de l'échéancier pour le risque de taux
Risques Opérationnels	Approche BIA

En application de ces approches, les exigences en fonds propres (EFP) sur base consolidée s'élèvent à :

	30.06.2025	30.06.2024	Var. en %
EFP RISQUES DE CREDIT	1 097 235	894 564	22,7%
EFP RISQUES DE MARCHE	704 269	421 281	67,2%
EFP RISQUES OPERATIONNELS	424 781	349 887	21,4%
TOTAL EFP	2 226 285	1 665 732	33,7%

9.4. Les ratios de solvabilité et Tier-one sur base consolidée :

Sur base consolidée, les ratios de solvabilité et Tier-one, à fin juin 2025, se présente comme suit :

	30.06.2025	30.06.2024
Ratio CET I	13,27%	12,07%
Ratio T1	19,38%	20,24%
Ratio T2	0,86%	1,15%
Ratio de solvabilité	20,24%	21,39%



Communication Financière au 30 juin 2025



Sans l'application des dispositions transitoire relatives à la norme IFRS9, les ratios de solvabilité de la Banque à fin juin 2025 s'élèvent à :

	30.06.2025	30.06.2024
Ratio CET I	13,27%	12,07%
Ratio T1	19,38%	20,24%
Ratio T2	0,86%	1,15%
Ratio de solvabilité	20,24%	21,39%

Le ratio de solvabilité sur base sociale d'Al Barid Bank s'établit à :

	30.06.2025	30.06.2024
Ratio CET I	11,60%	11,01%
Ratio T1	17,89%	19,68%
Ratio T2	1,82%	1,96%
Ratio de solvabilité	19,72%	21,64%

Sur base sociale, les chiffres relatifs aux fonds propres réglementaires et risques pondérés sont fournis dans le tableau ci-dessous :

	30.06.2025	30.06.2024	Var. en KMAD	Var. en %
Risques de Crédit	13 208 586	10 347 916	2 860 670	22,6%
Risques de Marché	8 803 363	5 266 015	3 537 348	67,2%
Risques Opérationnels	4 999 243	3 995 879	1 003 364	25,1%
Total Risques Pondérés	27 011 193	19 609 809	7 401 384	37,7%
Fonds propres CET I	3 133 262	2 158 875	974 387	45,1%
Fonds propres de catégorie 1	4 833 263	3 858 875	974 388	25,3%
Fonds propres de catégorie 2	492 408	384 508	107 900	28,1%
Fonds propres réglementaires	5 325 671	4 243 383	1 082 288	25,5%

10. Gestion du capital et adéquation des fonds propres :

L'anticipation des besoins en fonds propres est un élément-clé du processus de la planification stratégique de la Banque. A l'occasion de l'élaboration de son plan quinquennal de développement, la Banque calcule de manière prospective ses besoins en fonds propres en tenant compte du niveau prévisionnel des crédits, des placements et de tout autre élément ayant une incidence sur le ratio de solvabilité. Dans le cadre de son dispositif ICAAP, la Banque a pour politique d'avoir un niveau des fonds propres qui couvre l'ensemble des risques encourus et un ratio de solvabilité supérieur aux exigences réglementaires minimales.

L'adéquation des fonds propres par rapport aux activités de la Banque est évaluée à travers un dispositif spécifique (ICAAP) qui intègre l'ensemble des besoins actuels et futurs tels qu'ils découlent des plans de développement. Ce dispositif a été validé par le Conseil de Surveillance de la Banque via le Comité des Risques et permet de répondre aux exigences réglementaires en la matière.

11. Conduite des stress-tests :

Un programme de stress-tests a été mis en place par la Banque et conduit régulièrement pour tester la solidité de la Banque face à des chocs violents mais plausibles. Les résultats de ces stress-tests sont régulièrement portés à la connaissance du Directoire et Conseil de Surveillance et sont communiqués à la Banque Centrale. Globalement, les résultats de ces

stress-tests sont satisfaisants sauf pour les chocs multiples.

12. Ratio de liquidité :

A fin juin 2025, le ratio de liquidité s'élève à :

	30.06.2025	30.06.2024
Ratio de liquidité	464,40%	421,44%

13. Information sur le Capital :

Le capital social s'élève à 1 617 137 000 dirhams (un milliard six cent dix-sept millions cent trente-sept mille) divisé en 16 171 370 (seize millions cent soixante et onze mille trois cent soixante-dix) actions d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune, toute de même catégorie.

14. Rémunération du personnel dirigeant :

Conformément à la politique de rémunération de la Banque, les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas de rémunération au titre de jetons de présence.

La rémunération brute annuelle des cadres dirigeants au 30 juin 2025 s'élève à 20,24 millions de dirhams.

Les prêts accordés à l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance et aux membres de direction s'établissent à 28,38 millions de dirhams au 30 juin 2025.

15. Information sectorielle :

Le marché de la clientèle des Particuliers représente la principale activité de la Banque qui couvre l'ensemble du territoire marocain.

Le périmètre d'activité d'Al Barid Bank s'est, actuellement, élargi au marché des PRO-TPE, et des auto-entrepreneurs.

16. Information complémentaire :

Au 30 juin 2025, le total bilan de la filiale de la Banque, Barid Cash, spécialisée dans les activités de paiement et de transfert de fonds, s'élève à 783,1 millions de dirhams.

Le total bilan de la nouvelle filiale de courtage en assurance « ABB Courtage » s'élève à 3,12 millions de dirhams, à fin juin 2025.



COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2025

Note de présentation des règles et principes comptables

1. Présentation :

Al Barid Bank est une société anonyme de droit commun constituée au Maroc. Les états de synthèse comprennent les comptes du siège ainsi que les agences. Toutes ces entités sont établies au Maroc.

2. Principes généraux :

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse d'Al Barid Bank est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

3. Valeurs en caisse, Banque Centrale, Trésor Public, Service des Chèques Postaux :

Sont inscrits dans cette rubrique les actifs de trésorerie liquides et réalisables dans l'immédiat.

4. Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle :

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit ;
- Créances de trésorerie, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées.

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur dont ci-après les principales dispositions :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises ;
- Les créances en souffrance sont provisionnées à hauteur de :
 - o 20 % pour les créances pré-douteuses ;
 - o 50 % pour les créances douteuses ;
 - o 100 % pour les créances compromises.

Les provisions affectées relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

5. Dettes à vue et à terme :

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

6. Portefeuille titres :

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement).

6.1. Titres de transaction :

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). A chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultat.

6.2. Titres de placement :

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieur à six mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de créance sont comptabilisés coupon couru inclus dans le prix d'acquisition.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

6.3. Titres d'investissement :

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelle que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

6.4. Titres de participation :

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la Banque. À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et valorisation ou cours de bourse. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation.

7. Opérations libellées en devises :

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

8. Provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques généraux sont constituées, à la discrétion des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

9. Immobilisations :

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

10. Intérêts et commissions :

Intérêts :

Les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés, sont considérés comme intérêts.

Les intérêts réels dus ou intérêts courus sur les comptes CEN sont calculés individuellement (compte par compte) à chaque arrêté.

Commissions :

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

11. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle :

Les engagements de financements donnés en faveur de la clientèle correspondent essentiellement à la partie non utilisée des autorisations de crédit accordées à la clientèle.



Communication Financière au 30 juin 2025



البريد بنك
AL BARID BANK

BILAN

(en milliers de dirhams)

ACTIF (en milliers DH)	30/06/2025	31/12/2024
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 717 612	3 536 749
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	37 550 750	37 174 782
A vue	369 638	194 147
A terme	37 181 112	36 980 635
Créances sur la clientèle	10 972 421	11 563 220
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	3 290 949	2 960 352
Crédits et financements participatifs à l'équipement	37 798	-
Crédits et financements participatifs immobiliers	7 113 042	6 673 635
Autres crédits et financements participatifs	530 632	1 929 233
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	27 974 945	27 759 134
Bons du Trésor et valeurs assimilées	15 949 267	15 058 091
Autres titres de créance	3 213 040	3 261 798
Titres de propriété	8 812 638	9 439 245
Certificats de Sukuk	-	-
Autres actifs	2 035 110	2 527 412
Titres d'investissement	14 396 130	14 971 089
Bons du Trésor et valeurs assimilées	12 309 840	12 865 908
Autres titres de créance	2 086 290	2 105 181
Certificats de Sukuk	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	54 828	52 058
Participations dans les entreprises liées	52 000	52 000
Autres titres de participation et emplois assimilés	2 828	58
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles	563 109	562 581
Immobilisations corporelles	920 702	927 960
Immobilisations données en Ijara	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	98 185 607	99 074 985

HORS BILAN

(en milliers de dirhams)

HORS BILAN	30/06/2025	31/12/2024
Engagements donnés	375 797	266 614
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	370 824	265 126
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	4 973	1 488
Engagements reçus	49 669	51 249
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	47 784	48 929
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	1 885	2 320
Titres de Moucharaka et Moubadara à recevoir	-	-

BILAN

(en milliers de dirhams)

PASSIF	30/06/2025	31/12/2024
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	11 436 732	15 626 310
A vue	1 235 374	3 623 789
A terme	10 201 358	12 002 521
Dépôts de la clientèle	77 250 880	74 681 997
Comptes à vue créditeurs	37 741 950	35 409 408
Comptes d'épargne	37 627 085	36 720 602
Dépôts à terme	908 568	684 288
Autres comptes créditeurs	973 277	1 867 699
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	-	-
Titres de créance négociables	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	2 132 902	1 821 785
Provisions pour risques et charges	966 275	963 754
Provisions réglementées	-	-
Dettes subordonnées	2 350 576	2 349 596
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	121 332	92 557
Capital	1 617 137	1 617 137
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	1 606 032	1 346 357
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	703 741	575 492
TOTAL DU PASSIF	98 185 607	99 074 985

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de dirhams)

LIBELLE	30/06/2025	30/06/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 951 541	2 553 013
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	511 530	546 162
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	287 616	271 474
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	444 815	453 006
Produits sur titres de propriété et certificats sukuk	57 293	50 773
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	476 678	446 582
Autres produits bancaires	1 173 609	785 016
Transferts de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	821 885	1 079 469
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	206 869	295 901
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	375 050	411 582
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	239 966	371 986
Transferts de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	2 129 656	1 473 544
Produits d'exploitation non bancaire	29 591	24 957
Charges d'exploitation non bancaire	1 189	-
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	823 191	798 364
Charges de personnel	382 849	354 869
Impôts et taxes	41 927	41 711
Charges externes	337 851	343 978
Autres charges générales d'exploitation	17 038	22 777
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	43 526	35 029
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	137 354	122 039
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	126 443	108 309
Pertres sur créances irrécouvrables	293	675
Autres dotations aux provisions	10 618	13 055
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	87 641	95 818
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	68 652	59 588
Recuperations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	18 989	36 230
RESULTAT COURANT	1 285 154	673 916
Produits non courants	1 316	714
Charges non courantes	51 967	15 987
RESULTAT AVANT IMPOTS	1 234 503	658 643
Impôts sur les résultats	530 762	257 220
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	703 741	401 423



Communication Financière au 30 juin 2025



ETAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers de dirhams)

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	30/06/2025	30/06/2024
+ Intérêts et produits assimilés	1 243 961	1 270 642
- Intérêts et charges assimilées	581 919	707 483
MARGE D'INTERET	662 042	563 159
+ Produits sur financements participatifs	-	-
- Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATION	-	-
+ Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
- Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS D'IJARA	-	-
+ Commissions perçues	476 678	446 582
- Commissions servies	95 451	77 828
MARGE SUR COMMISSIONS	381 227	368 754
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	230 266	279 549
+ Résultat des opérations sur titres de placement	813 812	213 056
+ Résultat des opérations de change	47 198	60 954
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE	1 091 276	553 559
+/- Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
+ Divers autres produits bancaires	60 044	51 836
- Diverses autres charges bancaires	64 933	63 764
+/- Part des titulaires de comptes de dépôts d'investissement	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	2 129 656	1 473 544
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	10 892	11 144
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	29 591	24 957
- Autres charges d'exploitation non bancaire	1 189	-
- Charges générales d'exploitation	823 191	798 364
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 345 759	711 281
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	58 084	49 396
+ Autres dotations nettes de reprises aux provisions	2 521	12 031
RESULTAT COURANT	1 285 154	673 916
RESULTAT NON COURANT	- 50 651	- 15 273
- Impôts sur les résultats	530 762	257 220
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	703 741	401 423
II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		
+ RESULTAT NET DE L'EXERCICE	703 741	401 423
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	43 526	35 029
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	-	-
+ Dotations aux provisions réglementées	-	-
+ Dotations non courantes	-	-
- Reprises de provisions	14 566	32 788
- Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
+ Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
- Plus-values de cession des immobilisations financières	-	-
+ Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-
- Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
+ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	732 701	403 664
- Bénéfices distribués	287 042	110 307
+ AUTOFINANCEMENT	445 659	293 357

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(en milliers de dirhams)

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	30/06/2025	31/12/2024
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	734 000	2 444	78 776	74 596	889 816	463 228
VALEURS RECUES EN PENSION	-	-	-	-	-	-
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	-
PRETS DE TRESORERIE	-	200 000	-	-	200 000	150 000
- au jour le jour	-	200 000	-	-	200 000	-
- à terme	-	-	-	-	-	150 000
PRETS FINANCIERS	-	-	-	-	-	-
CREANCES SUR FINANCEMENT PARTICIPATIF	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha	-	-	-	-	-	-
- Salam	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs	-	-	-	-	-	-
AUTRES CREANCES	-	-	36 953 754	13 822	36 967 576	36 843 688
INTERETS COURUS A RECEVOIR	-	-	227 358	-	227 358	380
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-
TOTAL	734 000	202 444	37 259 888	88 418	38 284 750	37 457 296

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers de dirhams)

LIBELLE	30/06/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation bancaire perçus	2 951 541	5 140 619
Récupérations sur créances amorties	-	-
Produits d'exploitation non bancaire perçus	30 907	54 049
Charges d'exploitation bancaire versées	821 885	2 037 626
Charges d'exploitation non bancaire versées	53 157	46 699
Charges générales d'exploitation versées	779 665	1 599 884
Impôts sur les résultats versés	530 762	549 981
I - Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	796 979	960 478
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	- 375 968	- 1 211 594
Créances sur la clientèle	590 799	- 50 868
Titres de transaction et de placement	- 215 810	- 4 961 424
Autres actifs	726 644	12 302
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	- 4 189 578	- 296 387
Dépôts de la clientèle	2 568 884	6 482 473
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	545 458	449 496
II - Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	- 349 571	- 499 598
III - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	447 408	460 880
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	-	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	36 796	600 533
Intérêts perçus	-	-
Dividendes perçus	57 293	51 710
IV - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	20 497	- 548 823
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
Emission de dettes subordonnées	-	-
Emission d'actions	-	530 366
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Intérêts versés	-	-
Dividendes versés	287 042	110 307
V - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	- 287 042	420 059
VI - VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)	180 863	332 116
VII - TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	3 536 749	3 204 433
VIII - TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	3 717 612	3 536 749

ETAT DES CREANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES

(en milliers de dirhams)

	30/06/2025	
	CREANCES	PROVISIONS
CREANCES PRE-DOUTEUSES	137 466	14 442
CREANCES DOUTEUSES	87 201	28 241
CREANCES COMPROMISES	612 646	369 103
TOTAL	837 313	411 786

ETAT DU CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers de Dirhams

	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 951 541	5 140 619	2 553 013



Communication Financière au 30 juin 2025



CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en milliers de dirhams)

CREANCES	Secteur Public	Secteur Privé			30/06/2025	31/12/2024
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autre Clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	296 000	-	-	87 504	383 504	372 372
- Comptes à vue débiteurs	-	-	-	87 504	87 504	76 088
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	-	-	-	-
- Crédits à l'exportation	-	-	-	-	-	-
- Autres crédits de trésorerie	296 000	-	-	-	296 000	296 284
- Autres financements participatifs de trésorerie	-	-	-	-	-	-
CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS A LA CONSOMMATION	-	-	-	2 903 269	2 903 269	2 583 647
- Crédits à la consommation	-	-	-	2 903 269	2 903 269	2 583 647
- Mourabaha à la consommation	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha pour donneur d'ordre à la consommation	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs à la consommation	-	-	-	-	-	-
CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS A L'EQUIPEMENT	-	-	37 798	-	37 798	-
- Crédits à l'équipement	-	-	37 798	-	37 798	-
- Mourabaha à l'équipement	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha pour donneur d'ordre à l'équipement	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs à l'équipement	-	-	-	-	-	-
CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS IMMOBILIERS	-	-	-	7 095 111	7 095 111	6 657 075
- Crédits immobiliers	-	-	-	7 095 111	7 095 111	6 657 075
- Mourabaha immobilière	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha pour donneur d'ordre immobilière	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs immobiliers	-	-	-	-	-	-
AUTRES CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	226 810	-	376	227 186	1 654 960
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	1 108	-	-	20 999	22 107	21 532
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	303 446	303 446	273 634
- Créances pré-douteuses	-	-	-	121 202	121 202	110 132
- Créances douteuses	-	-	-	55 780	55 780	54 632
- Créances compromises	-	-	-	126 464	126 464	108 870
TOTAL	297 108	226 810	37 798	10 410 705	10 972 421	11 563 220

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

(en milliers de dirhams)

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total 30/06/2025	Total 31/12/2024
			Financiers	Non financiers		
TITRES COTES	20 190	5 597	2 778	50 425	78 990	45 907
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	-	-	-	-	-	-
OBLIGATIONS	-	-	-	-	-	-
AUTRES TITRES DE CREANCE	-	-	-	-	-	-
CERTIFICATS DE SUKUK	-	-	-	-	-	-
TITRES DE PROPRIETE	20 190	5 597	2 778	50 425	78 990	45 907
TITRES NON COTES	1 156 859	30 361 858	9 127 727	1 645 640	42 292 084	42 684 316
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	-	28 259 108	-	-	28 259 108	27 923 999
OBLIGATIONS	184 151	2 102 750	394 080	1 645 640	4 326 621	4 077 549
AUTRES TITRES DE CREANCE	972 708	-	-	-	972 708	1 289 431
CERTIFICATS DE SUKUK	-	-	-	-	-	-
TITRES DE PROPRIETE	-	-	8 733 647	-	8 733 647	9 393 337
TOTAL	1 177 049	30 367 455	9 130 505	1 696 065	42 371 074	42 730 223



Communication Financière au 30 juin 2025



VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

(en milliers de dirhams)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	3 349 664	3 349 664	3 212 777	-	-	-
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	3 289 631	3 289 631	3 212 777	-	-	-
OBLIGATIONS	-	-	-	-	-	-
AUTRES TITRES DE CREANCE	-	-	-	-	-	-
TITRES DE PROPRIETE	60 033	60 033	-	-	-	-
TITRES DE PLACEMENT	24 662 996	24 625 280	15 491 901	410 891	37 715	37 715
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	12 662 176	12 659 636	12 284 898	302 767	2 540	2 540
OBLIGATIONS	2 242 561	2 240 331	2 250 622	90 161	2 230	2 230
AUTRES TITRES DE CREANCE	972 756	972 708	956 381	17 963	47	47
TITRES DE PROPRIETE	8 785 503	8 752 605	-	-	32 898	32 898
TITRES D'INVESTISSEMENT	14 557 718	14 396 130	13 325 900	-	161 589	161 589
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	12 437 379	12 309 840	11 325 300	-	127 539	127 539
OBLIGATIONS	2 120 339	2 086 290	2 000 600	-	34 050	34 050
AUTRES TITRES DE CREANCE	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	42 570 378	42 371 074	32 030 578	410 891	199 304	199 304

DETAIL DES AUTRES ACTIFS

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2025	31/12/2024
Instruments optionnels	-	-
Opérations diverses sur titres(débiteur)	-	-
Sommes réglées à récupérer auprès des émetteurs	-	-
Autres comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	-	-
Débiteurs divers	1 547 477	2 142 561
- Sommes dues par l'Etat	1 074 953	1 712 204
- Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
- Sommes diverses dues par le personnel	-	-
- Comptes clients de prestations non bancaire	-	-
- Divers autres débiteurs	472 524	430 357
Valeurs et emplois divers	15 475	16 396
- Valeurs et emplois divers	15 475	16 396
Comptes d'ajustement de hors bilan(débiteur)	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres(débiteur)	-	-
Pertes potentielles sur opérations de couverture non	-	-
Pertes à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	60 805	65 347
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (débiteur)	256	-
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	230 565	126 940
- Produits à recevoir	119 189	107 781
- Charges constatées d'avance	111 376	19 159
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	180 532	176 168
Créances en souffrance sur opérations diverses	69 430	69 430
Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses	- 69 430	- 69 430
TOTAL	2 035 110	2 527 412

DETAIL DES AUTRES PASSIFS

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2025	31/12/2024
Instruments optionnels vendus	-	-
Comptes de règlement d'Opérations sur titres	-	-
Dettes sur titres	-	194 622
Versement à effectuer sur titres non libérés	151 968	-
Provisions pour service financier aux émetteurs	40	40
Sommes réglées par la clientèle à reverser aux émetteurs	-	-
Créditeurs divers	1 292 512	1 011 941
- Sommes dues à l'Etat	598 978	646 022
- Sommes dues aux organismes de prévoyance	2 474	2 475
- Sommes diverses dues aux actionnaires et associés.	-	-
- Sommes dues au personnel	9 145	19 955
- Fournisseurs de biens et service	470 470	199 185
- Divers autres Créditeurs	211 445	144 304
Comptes d'ajustement de hors bilan	2 683	10 114
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Gains à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (créditeur)	135 905	188 086
Charges à payer et produits constatés d'avance	219 636	208 277
- Charges à payer	219 636	208 277
- Produits constatés d'avance	-	-
Comptes transitoires ou d'attente créditeurs	330 158	208 705
TOTAL	2 132 902	1 821 785

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

(en milliers de dirhams)

	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	PROVISIONS	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice			PRODUITS INSCRITS AU CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en Milliers	Résultat net en Milliers	
- Participations dans les entreprises liées				52 000	-	52 000		146 157	12 976	
BARID CASH	Transfert d'argent		100%	50 000	-	50 000	30/06/2025	143 297	12 474	
AL BARID BANK COURTAGE	Courtage		100%	2 000	-	2 000	30/06/2025	2 860	502	
ECART DE CONVERSION										
- Autres titres de participation										
- Emplois assimilés				2 828		2 828				
SGFG				58		58				
CCP MAROC				2 770		2 770				
Total Général				54 828	-	54 828				



Communication Financière au 30 juin 2025



IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En milliers de Dirhams

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	704 635	6 011	-	710 646	142 054	5 483	-	147 537	563 109
Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en recherche et développement	163 941	6 011	-	169 952	137 360	5 483	-	142 843	27 109
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	540 694	-	-	540 694	4 694	-	-	4 694	536 000
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 549 536	30 785	-	1 580 321	621 576	38 043	-	659 619	920 702
-IMMEUBLE D'EXPLOITATION	542 670	-	-	542 670	6 342	10 764	-	17 106	525 564
Terrain d'exploitation	109 513	-	-	109 513	-	-	-	-	109 513
Immeubles d'exploitation bureaux	433 157	-	-	433 157	6 342	10 764	-	17 106	416 051
Immeubles d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	864 489	30 693	-	895 182	614 838	27 239	-	642 077	253 105
Mobilier de bureau d'exploitation	106 069	2 131	-	108 200	84 251	2 301	-	86 552	21 648
Matériel de bureau d'exploitation	35 837	12	-	35 849	33 405	474	-	33 879	1 970
Matériel informatique	155 431	7 334	-	162 765	130 029	4 917	-	134 946	27 819
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	14 569	649	-	15 218	14 569	22	-	14 591	627
Autres matériels d'exploitation	552 583	20 567	-	573 150	352 584	19 525	-	372 109	201 041
-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	40 125	-	-	40 125	-	-	-	-	40 125
-IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	102 252	92	-	102 344	396	40	-	436	101 908
Terrain hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immeubles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	102 252	92	-	102 344	396	40	-	436	101 908
TOTAL	2 254 171	36 796	-	2 290 967	763 630	43 526	-	807 156	1 483 811

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(en milliers de dirhams)

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc				Etablissements de crédit à l'étranger	Total 30/06/2025	Total 31/12/2024
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc				
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	-	8 466	811 963	-	-	820 429	810 196
VALEURS DONNEES EN PENSION	9 998 807	-	-	-	-	9 998 807	11 794 866
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-	-
- à terme	9 998 807	-	-	-	-	9 998 807	11 794 866
EMPRUNTS DE TRESORERIE	-	600 000	-	-	-	600 000	3 000 000
- au jour le jour	-	400 000	-	-	-	400 000	2 800 000
- à terme	-	200 000	-	-	-	200 000	200 000
DETTES SUR FINANCEMENT PARTICIPATIF	-	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha	-	-	-	-	-	-	-
- Salam	-	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs	-	-	-	-	-	-	-
EMPRUNTS FINANCIERS	-	-	-	-	-	-	-
AUTRES DETTES	-	-	-	7 662	7 662	7 662	8 651
INTERETS COURUS A PAYER	2 500	51	7 283	-	-	9 834	12 597
TOTAL	10 001 307	608 517	819 246	7 662	11 436 732	15 626 310	

DEPOTS DE LA CLIENTELE

(en milliers de dirhams)

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 30/06/2025	Total 31/12/2024
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	633 606	1 392 815	426 358	35 289 171	37 741 950	35 409 408
COMPTES D'EPARGNE	-	-	-	37 485 520	37 485 520	36 564 742
DEPOTS A TERME	-	837 911	-	69 773	907 684	683 708
AUTRES COMPTES CREDITEURS	-	-	-	973 277	973 277	1 867 699
INTERETS COURUS A PAYER	-	264	-	142 185	142 449	156 440
TOTAL	633 606	2 230 990	426 358	73 959 926	77 250 880	74 681 997



Communication Financière au 30 juin 2025



PROVISIONS

(en milliers de dirhams)

PROVISIONS	Encours au 31/12/2024	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours au 30/06/2025
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	635 202	160 779	115 460	-	680 521
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	353 996	126 443	68 652	-	411 787
Titres de placement et d'investissement	281 206	34 336	46 808	-	268 734
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	-	-	-
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	963 754	10 618	8 097	-	966 275
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	612 540	-	3 674	-	608 866
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	351 214	10 618	4 423	-	357 409
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	1 598 956	171 397	123 557	-	1 646 796

DETTES SUBORDONNEES

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUES	MONTANT GLOBAL	NON APPARENTE	APPARENTES				EXERCICE 2024
			ETS. DE CRED. & ASSIM.	ESES FINANCIERE	ESES NON FINANCIERE	AUTRES APPARENTES	
Dettes subordonnées	2 300 000	2 300 000	-	-	-	-	2 300 000
Dettes subordonnées à durée déterminée	600 000	600 000	-	-	-	-	600 000
Titres subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès des établissements de crédit	130 000	130 000	-	-	-	-	130 000
Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès de la clientèle	470 000	470 000	-	-	-	-	470 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 700 000	1 700 000	-	-	-	-	1 700 000
Titres subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès des établissements de crédit	1 700 000	1 700 000	-	-	-	-	1 700 000
Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès de la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à payer	50 576	50 576	-	-	-	-	49 596

CAPITAUX PROPRES

(en milliers de dirhams)

CAPITAUX PROPRES	Encours au 31/12/2024	Affectation du résultat	Autres variations	Encours au 30/06/2025
Réserves et primes liées au capital	92 557	28 775	-	121 332
Réserve légale	92 557	28 775	-	121 332
Autres réserves	-	-	-	-
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	-
Capital	1 617 137	-	-	1 617 137
Capital appelé	1 617 137	-	-	1 617 137
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires, Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	1 346 357	259 675	-	1 606 032
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	575 492	-	703 741	703 741
Total	3 631 543	-	287 042	4 048 242

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE

(en milliers de dirhams)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	8 927 512	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	8 927 512	-	-

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	1 546 649	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	1 546 649	-	-



Communication Financière au 30 juin 2025



البريد بنك
AL BARID BANK

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

(en milliers de dirhams)

	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	96 564	486 823	824 244	3 422 544	5 484 573	10 314 748
Titres de créance	687 320	2 819 366	5 329 846	9 015 464	15 341 161	33 193 157
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
TOTAL	783 884	3 306 189	6 154 090	12 438 008	20 825 734	43 507 905
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 713 205	4 485 602	-	-	-	10 198 807
Dettes envers la clientèle	854 850	13 657	39 177	-	-	907 684
Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnées	-	-	-	600 000	-	600 000
TOTAL	6 568 055	4 499 259	39 177	600 000	-	11 706 491

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

(en milliers de dirhams)

ENGAGEMENTS	30/06/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	375 797	266 614
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	370 824	265 126
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	370 824	265 126
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires export confirmés	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	-	-
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	-	-
Autres cautions et garanties donnés	-	-
Engagements en souffrance	-	-
autres titres à livrer	4 973	1 488
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS	47 784	48 929
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	47 784	48 929
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	47 784	48 929
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-
autres titres à recevoir	1 885	2 320

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE (RISQUES > 10% FP)

(en milliers de dirhams)

Nombre de bénéficiaires	Montant brut global des risques	Dont crédits par décaissement	Dont Titres de créances et Titres de propriété	crédits par signature (de financement et de garantie données)	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire	Risque net après application des techniques ARC et
4	3 122 135	-	3 122 135	-	-	1 256 150

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DEL'HORS BILAN EN MONNAIES ETRANGERES

(en milliers de dirhams)

BILAN	30/06/2025	31/12/2024
ACTIF	786 673	719 342
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	712 077	641 785
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	74 596	77 557
Créances sur la clientèle	-	-
Titres de transaction et de placement et d'investissement	-	-
Autres actifs	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
PASSIF	-	-
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-	-
Dépôts de la clientèle	-	-
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Capital et réserves	-	-
Provisions	-	-
Report à nouveau	-	-
Résultat net	-	-
HORS BILAN	-	-
Engagements donnés	-	-
Engagements reçus	-	-

MARGE D'INTERET

(en milliers de dirhams)

DESIGNATION	30/06/2025	30/06/2024
INTERETS PERCUS	1 243 961	1 270 642
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	511 530	546 162
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	287 616	271 474
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	444 815	453 006
INTERETS SERVIS	581 919	707 483
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	206 869	295 901
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	375 050	411 582
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
MARGE D'INTERET	662 042	563 159



Communication Financière au 30 juin 2025



PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

(en milliers de dirhams)

DESIGNATION	30/06/2025	30/06/2024
PRODUITS SUR TITRES DE PLACEMENT (DE PROPRIETE)	57 293	50 773
Dividendes sur titres OPCVM	56 337	50 473
Dividendes sur autres titres de propriété	956	300
Autres produits sur titres de propriété	-	-
PRODUITS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES	-	-
Dividendes sur titres de participation	-	-
Dividendes sur participations liées	-	-
Autres produits sur titres de propriété	-	-

COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE

(en milliers de dirhams)

COMMISSIONS	30/06/2025	30/06/2024
COMMISSIONS RECUES	476 678	446 582
Commissions sur fonctionnement de comptes	197 247	184 209
Commissions sur moyens de paiement	148 512	140 287
Commissions sur opérations sur titres	24	8
Commissions sur titres en gestion et en dépôt	1 060	873
Commissions sur prestations de service sur crédit	4 426	3 767
Commissions sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Commissions sur ventes de produits d'assurance	32 713	25 133
Commissions sur autres prestations de service	92 696	92 305
COMMISSIONS VERSEES	95 451	77 828
Commissions sur moyens de paiement	13 584	11 401
Commissions sur achats et ventes de titres	2 962	94
Commissions sur droits de garde de titres	5 546	4 630
Commissions et courtages sur opérations de marché	-	-
Commissions sur engagements sur titres	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-
Commissions sur opérations de change virement	38 312	37 247
Commissions sur opérations de change billets	-	-
Autres charges s/prestations de services	35 047	24 456

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2025	30/06/2024
Gains sur titres de transaction	231 503	279 549
Perte sur titres de transaction	1 237	-
Résultat sur titres de transaction	230 266	279 549
Plus-values de cession sur titres de placement	851 735	424 370
Moins-values de cession sur titres de placement	37 923	211 314
Résultat sur titres de placement	813 812	213 056
Produits sur engagement sur titres	-	-
Charges sur engagement sur titres	-	-
Résultat sur engagements sur titres	-	-
Produits sur engagement sur produits dérivés	-	-
Charges sur engagement sur produits dérivés	-	-
Résultat sur engagements sur produits dérivés	-	-
Produits sur opérations de change	87 620	80 294
Charges sur opérations de change	40 422	19 340
Résultat sur opérations de change	47 198	60 954

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2025	30/06/2024
Autres produits bancaires	1 173 609	785 016
Autres charges bancaires	239 966	371 986
Produits d'exploitation non bancaires	29 591	24 957
Charges d'exploitation non bancaires	1 189	-

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2025	30/06/2024
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	823 191	798 364
Charges de personnel	382 849	354 869
Salaires et appointements	280 137	258 077
Primes et Gratifications	47 969	46 978
Autres rémunérations du personnel	1 008	904
Charges d'assurances sociales	9 285	8 635
Charges de retraite	34 317	30 505
Charges de formation	7 157	6 447
Autres charges de personnel	2 976	3 323
Impôts et taxes	41 927	41 711
Taxe urbaine et taxe d'édilité	-	-
Patente	25 020	27 519
Taxes locales	13 176	11 502
Droits d'enregistrement	3	-
Timbres fiscaux et formules timbrées	-	-
Taxes sur les véhicules	21	16
Autres impôts et taxes, droits assimilés	3 707	2 674
Charges extérieures	143 100	149 286
Loyers de crédit-bail	-	-
Loyers de location simple	86 278	99 978
Frais d'entretien et de réparation	33 365	25 080
Rémunération du personnel intérimaire	1 861	2 179
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	7 660	8 677
Primes d'assurance	2 901	3 010
Frais d'actes et de contentieux	-	-
Frais électricité, eau, chauffage et combustible	11 035	10 362
Charges externes	194 751	194 692
Transport et déplacement	9 921	10 462
Mission et réception	8 053	7 062
Publicité, publication et relations publiques	23 176	16 149
Frais postaux & de télécommunication	14 995	14 748
Frais de recherche et de documentation	2 720	2 800
Frais de conseil et d'assemblée	-	-
Dons et cotisations	3 649	2 730
Fournitures de bureau et imprimés	17 110	17 556
Autres charges externes	115 127	123 185
Autres charges d'exploitation	17 038	22 777
Frais préliminaires	-	-
Frais d'acquisition d'immobilisation	-	-
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	12 336	20 661
Pénalités et délits	52	7
Rappels d'impôts autres qu'impôts sur les résultats	-	-
Charges générales d'exploitation des exercices antérieurs	-	-
Subventions d'investissement et d'exploitation accordées	-	-
Charges générales d'exploitation des exercices antérieurs	4 650	1 745
Diverses autres charges générales d'exploitation	-	364
Dotations aux amortissement et aux provisions des immobilisations corporelles et corporelles	43 526	35 029

VENTILATION DES RESULTATS PAR METIER OU PAR

POLE D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

(en milliers de dirhams)

POLE D'ACTIVITE	PRODUIT NET BANCAIRE	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	RESULTAT AVANT IMPOT
1- VENTILATION PAR POLE D'ACTIVITE			
- Activité bancaire	2 129 659	1 345 759	1 234 503
- Autres activités	-	-	-
TOTAL	2 129 659	1 345 759	1 234 503
2- VENTILATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE			
- MAROC	2 129 659	1 345 759	1 234 503
- Autres zones	-	-	-
TOTAL	2 129 659	1 345 759	1 234 503



Communication Financière au 30 juin 2025



PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

(en milliers de dirhams)

INTITULES	MONTANTS	MONTANTS
I - RESULTAT NET COMPTABLE		
. Bénéfice net	703 741	
. Perte nette		
II - REINTEGRATIONS FISCALES	692 792	
I- Courantes	657 027	
- I/S	530 762	
- Cadeaux Pub Non Déductibles	2 028	
- Cotisations et Dons non déductibles	-	
- PROV Créances douteuses 2021	111 963	
- Charges /Exercices antérieurs	4 650	
- Excédent d'amortissement non déductible	110	
- Excédent d'amortissement non déductible - Article 161 bis	2 834	
- Autres Charges Non Déductibles	1 162	
- Provisions pour Risques et charges Non déductibles	3 518	
2- Non courantes	35 765	
- CSS/Bénéfices	35 713	
- Provision pour Risques Généraux	-	
- Pénalités et amendes non déductibles	52	
III - DEDUCTIONS FISCALES	44 271	
I- Courantes	20 765	
Dividendes	20 765	
2- Non courantes	23 506	
- Reprises/CES 2021	6 483	
- Dégrevement sur CSS/Bénéfices	17 023	
TOTAL	1 396 533	44 271
IV - RESULTAT BRUT FISCAL	1 352 262	
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)	1 352 262	
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (I)		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
VI - RESULTAT NET FISCAL	1 352 262	
. Bénéfice net fiscal (A - C)	1 352 262	
OU		
. Déficit net fiscal (B)		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT		
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		

(I) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

(en milliers de dirhams)

I.DETERMINATION DU RESULTAT	MONTANT
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges (+ ou -)	1 285 154
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	126 265
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	20 765
. Résultat courant théoriquement imposable (=)	1 390 654
. Impôt théorique sur résultat courant (-)	545 832
. Résultat courant après impôts (=)	844 822

II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

(en milliers de dirhams)

NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1+2-3=4)
A. TVA collectée	34 241	90 738	87 653	37 326
B. TVA à récupérer	28 339	88 194	93 428	23 105
. Sur charges	26 471	83 083	88 806	20 748
. Sur immobilisations	1 868	5 111	4 622	2 357
C. TVA due ou crédit de	5 902	2 544	-	5 775
TVA = (A-B)				14 221

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL D'AL BARID BANK

(en milliers de dirhams)

Montant du capital:	1 617 137		
Montant du capital social souscrit et non appelé	-		
Valeur nominale des titres	100		
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus	Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel
Barid Al Maghrib		16 171 370	16 171 370 100%
Total		16 171 370	16 171 370 100%

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

(en milliers de dirhams)

A- Origine des résultats affectés	Montants	B- Affectation des résultats	Montants
Report à nouveau	1 346 357	Réserve légale	28 775
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	287 042
Résultat net de l'exercice	575 492	Autres affectations	-
Prélèvements sur les bénéfices	-	Report à nouveau	1 606 032
Autres prélèvements	-		
TOTAL A	1 921 849	TOTAL B	1 921 849

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

(en milliers de dirhams)

	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	6 398 839	5 981 139	5 281 169
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1- Produit net bancaire	2 129 659	3 102 993	1 473 544
2- Résultat avant impôts	1 234 539	1 125 473	658 643
3- Impôts sur les résultats	530 776	549 981	257 220
4- Bénéfices distribués	287 042	110 307	110 307
5- Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	-	-	-
RESULTAT PAR TITRE (en dirhams)			
Résultat net par action ou part sociale	64,76	52,95	36,94
Bénéfice distribué par action ou part sociale	26,41	10,15	10,15
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	382 840	771 678	354 869
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 484	3 589	3 577

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I. DATATION

* Date de clôture de l'exercice 30/06/2025

* Date d'établissement des états de synthèse sept.-25

II. EVENEMENTS POSTERIEURS AU NEANT

EFFECTIFS

(en nombre)

EFFECTIFS	30/06/2025	30/06/2024
Effectifs rémunérés	3 484	3 577
Effectifs utilisés	3 484	3 577
Effectifs équivalent plein temps		
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)		
Cadres (équivalent plein temps)	2 844	2 801
Employés (équivalent plein temps)	640	776
dont effectifs employés à l'étranger	-	-



TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS

TITRES	Nombre de comptes		Montants en milliers de DH	
	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2025	31/12/2024
Titres dont l'établissement est dépositaire	5 577	5 647	8 789 709	7 243 806
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de	-	-	-	-
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-

RESEAU

(en nombre)

RESEAU	30/06/2025	31/12/2024
Guichets permanents	939	937
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques et guichets automatiques de banque	1 082	1 074
Succursales et agences à l'étranger		
Bureaux de représentation à l'étranger		

COMPTES DE LA CLIENTELE

(en nombre)

	30/06/2025
Comptes courants	34 682
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	6 501
Autres comptes chèques	3 544 567
Comptes d'affacturage	-
Comptes d'épargne	4 681 679
Comptes à terme	112
Bons de caisse	85
Autres comptes de dépôts (*)	2 675 878

(*) "Autres Comptes de Dépôts" intègre principalement les comptes de la CSP "Porteurs Cartes Prépayées".

ETATS A NEANT

Code état	Appellation
A2	ETAT DES DEROGATIONS
A3	ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES
B7	CREANCES SUBORDONNEES
B8	IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE
B9 Bis	PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS
B12	TITRES DE CREANCES EMIS
B15	SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE
B19	ENGAGEMENTS SUR TITRES
B20	OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES



COOPERS AUDIT

83, Avenue Hassan II
20.100 Casablanca

AL BARID BANK S.A ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2025

En exécution de la mission prévue aux articles 73 et 100 du Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n°103-12, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire d'AL BARID BANK S.A comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie ainsi qu'une sélection des états de l'Etat des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 6 398 818, dont un bénéfice net de KMAD 703 741, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine d'AL BARID BANK S.A arrêtés au 30 juin 2025, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 26 septembre 2025

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
T. Bd. Ouhada, Casablanca
Tél : 05 22 54 75 05 - Fax : 05 22 29 66 70
Faïçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 10 00
Abdellah LAGHCHAOUI
Associé